



LA SÉCURITÉ,
LA DIGNITÉ
ET LE RESPECT
POUR TOUS

SAFETY, RESPECT
AND DIGNITY
FOR ALL

394-2-31

**Évaluation formative du programme
national de contributions et du
programme national de contributions
aux collectivités autochtones**

*Service Correctionnel du Canada
Novembre 2004*

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE EXÉCUTIF	1
1. INTRODUCTION ET CONTEXTE	7
1.1 DESCRIPTION	7
1.2 PROCÉDURES ET PROCESSUS LIÉS AUX PROGRAMMES	11
1.2.1 PNC.....	11
1.2.2 PNCCA.....	12
1.3 RESSOURCES	12
1.4 GESTION DES PROGRAMMES.....	13
1.5 CONTEXTE DE L'ÉVALUATION FORMATIVE	14
1.6 RENDEMENT DES PROGRAMMES	15
1.6.1 Pertinence/raison d'être	15
1.6.2 Conception, prestation et gestion	15
1.6.3 Succès/répercussions.....	15
1.6.4 Rentabilité et alternatives.....	15
2. CONCEPTION ET MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION	16
2.1 MÉTHODOLOGIE ET CONCEPTION.....	16
2.1.1 Examen de documentation et de dossiers.....	16
2.1.2 Examen de la littérature.....	16
2.1.3 Entrevues avec les répondants clés	17
2.2 LIMITATIONS	18
2.3 EXACTITUDE	19
3. PRINCIPALES CONSTATATIONS	19
3.1 RAISON D'ÊTRE/PERTINENCE	19
3.1.1 CONFORMITÉ AVEC LES OBJECTIFS.....	21
3.1.2 RÉINSERTION SOCIALE DES DÉLINQUANTS.....	22
3.1.3 CONCLUSION SUR LA RAISON D'ÊTRE ET LA PERTINENCE.....	24
3.2 CONCEPTION, PRESTATION ET GESTION	24
3.2.1 PROCÉDURES ET PROCESSUS LIÉS AUX PROGRAMMES.....	24
3.2.2 PROCESSUS DE DEMANDE DE FINANCEMENT ET D'APPROBATION.....	25
3.2.3 MESURE DU RENDEMENT (CGRR).....	25
3.2.4 CONCLUSIONS SUR LA CONCEPTION ET LA PRESTATION	27
3.3 SUCCÈS/RÉPERCUSSIONS.....	28
3.3.1 CONCLUSIONS SUR LE SUCCÈS ET LES RÉPERCUSSIONS.....	31
3.4 RENTABILITÉ	31
3.4.1 LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LE SCC.....	32
3.4.2 CONCLUSIONS SUR LA RENTABILITÉ.....	33
4. CONCLUSIONS	35
5. RECOMMANDATIONS.....	36
ANNEXE A	40
ANNEXE B	51
ANNEXE C	52
ANNEXE D	53
SIGNATURES	62

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Les programmes de paiements de transfert, y compris les contributions, sont utilisés par les ministères du gouvernement du Canada pour faciliter l'exécution de leur mandat et de leur mission, tout en accomplissant des résultats pour les Canadiens. Au sein du Service correctionnel du Canada (SCC), le Programme national de contributions (PNC) et le Programme national de contributions aux collectivités autochtones (PNCCA) servent à compléter les services offerts aux Canadiens, particulièrement en ce qui a trait aux détenus et aux libérés conditionnels, à la sensibilisation et à l'engagement des collectivités ainsi qu'au renforcement des capacités des collectivités autochtones.

Le PNC et le PNCCA visent à appuyer le mandat du SCC en fournissant un financement conditionnel aux bénéficiaires admissibles pour l'organisation d'activités qui offrent un soutien aux délinquants et qui les encouragent à se réintégrer dans la société et à devenir des citoyens respectueux des lois.

Il y a trois principales catégories d'activités qui sont financées par le PNC : premièrement, les activités à l'intention des détenus et des libérés conditionnels; deuxièmement, les activités qui favorisent l'engagement et la participation des collectivités aux activités du SCC; troisièmement, les projets de démarrage pour de nouveaux établissements résidentiels communautaires, qui sont liés aux mesures correctionnelles et qui visent les détenus, les libérés conditionnels ou les organismes qui participent aux mesures correctionnelles.

Le PNCCA finance et soutient les services correctionnels communautaires intégrés qui sont offerts par les collectivités autochtones et les organisations qui œuvrent auprès des délinquants autochtones sous responsabilité fédérale. Il soutient également le renforcement des capacités des collectivités autochtones, dans le but de favoriser des initiatives et des programmes particuliers qui contribuent à la réinsertion sociale des délinquants autochtones.

Conformément à la politique sur les paiements de transfert du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT), les modalités du PNC et du PNCCA doivent être renouvelées d'ici le 31 mars 2005. Une évaluation formative est également exigée en vertu de cette politique, afin d'examiner les processus et la méthode de mise en œuvre des programmes. L'évaluation formative vise à comparer le plan d'action contenu dans une proposition de programme à ce qui se passe réellement en utilisant les informations recueillies à l'aide de divers moyens, dont des entrevues et l'examen de dossiers. Le rapport présenté par le SCC au Conseil du Trésor doit comprendre les résultats d'une évaluation objective, fondés sur des preuves, de la raison d'être, de la pertinence, des répercussions et de la rentabilité des programmes.

En procédant à l'évaluation, nous avons déterminé si l'exécution du PNC et du PNCCA, en vue de l'atteinte des objectifs et des résultats visés, était efficace en ce qui a trait aux activités, aux intrants et aux extrants de la conception des programmes, ainsi qu'au mode de prestation. Nous avons également examiné

l'efficacité des programmes en évaluant leur pertinence, leurs répercussions et leur rentabilité. Notre évaluation portait sur la période entre 2001 et 2004.

Pour effectuer cette évaluation, nous avons souscrit aux méthodologies qui s'appliquent à une évaluation formative. Nous avons examiné des documents et des dossiers, ainsi que de la documentation portant sur les accords de contributions au sein des ministères du gouvernement du Canada et des documents traitant des objectifs des programmes de contributions. Nous avons aussi examiné les données se rapportant aux organismes qui ont fait une demande de financement et aux bénéficiaires, et nous avons interrogé des répondants clés (intervenants de l'intérieur et de l'extérieur). Notre examen des dossiers reposait principalement sur les documents accessibles dans lesquels sont consignés les activités, les procédures et les processus liés aux programmes. Pendant nos entrevues, nous avons porté une attention particulière aux opinions exprimées par les responsables de programmes, les intervenants et les représentants des programmes financés à l'échelle nationale.

PRINCIPALES CONSTATATIONS

Pertinence/raison d'être

La pertinence est déterminée en établissant si les programmes répondent à un besoin réel. Le rapport du Regroupement canadien d'aide aux familles des détenu(e)s (RCAFD), portant sur les besoins des familles des délinquants, met en évidence la nécessité d'offrir des services et des programmes, ce qui correspond aux objectifs fondamentaux du PNC et du PNCCA. Nous avons évalué les objectifs et les buts des programmes en fonction de leur lien avec la mission de l'organisation et des besoins auxquels ils visent à répondre.

- Nos constatations à ce chapitre soulignent l'importance des ressources des programmes, comme le PNC et le PNCCA, pour les délinquants, leurs familles et l'ensemble des collectivités.
- Notre examen des dossiers et les entrevues que nous avons réalisées avec les répondants clés révèlent que le PNC et le PNCCA contribuent à l'atteinte de deux des quatre résultats stratégiques du SCC, soit la réinsertion sociale des délinquants en toute sécurité et de manière judicieuse, et le soutien offert par la direction de l'organisation à l'égard de la prise en charge, de la garde et de la réinsertion sociale des délinquants, ainsi que des partenaires du SCC.

Conception, prestation et gestion

Nous nous sommes penchés plus particulièrement sur la compréhension des pratiques liées à la conception et à la prestation des programmes, ainsi que sur leurs incidences en ce qui a trait à l'atteinte des objectifs du PNC et du PNCCA. Il s'agit de composantes clés des programmes parce qu'elles se rapportent à la

façon dont ceux-ci structurent et administrent les politiques et les procédures. À cet égard, nous avons constaté que les programmes reposent sur des modalités qui constituent un cadre de référence pour la mise en œuvre.

- Les modalités des programmes sont considérées comme étant des lignes directrices relatives à la sélection et à l'évaluation des demandes de contributions. Il s'agit d'une pratique efficace parce qu'elle permet d'harmoniser la méthode de mise en œuvre des programmes avec les modalités liées à la conception des programmes.
- Les répondants clés ont exprimé un degré élevé de satisfaction à l'égard de la conception des programmes, car elle favorise l'atteinte des résultats visés.
- Les entrevues réalisées avec les répondants clés ont également révélé que les méthodes de prestation devaient être renforcées pour permettre un examen plus efficace et rapide.
- Nous avons constaté que les organisations qui ont établi une relation avec le SCC sur le plan des accords de contributions ont généralement fait en sorte que cette relation soit durable. Nous estimons qu'il s'agit d'un indicateur d'une relation positive, et nous encourageons les gestionnaires des programmes à mettre à profit cette stratégie comme moyen de rejoindre d'autres organisations que les groupes « prescrits » lorsque les lettres d'appel sont envoyées annuellement.
- En ce qui concerne l'affectation des fonds par le SCC, nous avons constaté que l'organisation devrait mieux prévoir les demandes aux programmes de contributions afin de réduire les situations où des fonds provenant d'autres enveloppes doivent être utilisés.

Succès/répercussions

Les répercussions des programmes comprennent entre autres les bienfaits que procurent les activités et les services découlant de la prestation des programmes aux Canadiens. Le succès du PNC et du PNCCA a été mesuré des points de vue stratégique et culturel. Nous avons procédé à cet examen en se basant sur trois critères : premièrement, la mesure dans laquelle les programmes atteignent les objectifs attendus; deuxièmement, en l'absence de fonds, la possibilité pour les bénéficiaires d'entreprendre les mêmes activités et initiatives qui sont financées par les programmes; troisièmement, le financement obtenu par les bénéficiaires dans le cadre d'autres programmes du gouvernement, le cas échéant.

- Nous avons constaté que les répondants clés sont d'avis que le PNC et le PNCCA facilitent la prestation de divers programmes qui n'auraient pas été mis en œuvre autrement.
- Selon la plupart des répondants, l'indicateur de succès est la portée des programmes qui se traduit par un soutien aux délinquants et aux membres de la collectivité. Les répondants voient d'un œil positif leur capacité de

conclure des accords de contributions dans leur domaine respectif et d'obtenir les retombées du PNC et du PNCCA.

- L'examen des dossiers a révélé que le PNC et le PNCCA aident le SCC à faire connaître les services qu'il offre, ce qui améliore systématiquement sa capacité de faire participer positivement la collectivité.

Rentabilité

Pour mesurer la rentabilité des programmes de contributions, nous avons procédé à l'évaluation de l'efficacité des programmes aux yeux des participants, des commanditaires et du public, que le SCC représente. La situation ne permettra pas la réalisation d'une véritable analyse coût-efficacité, car les programmes n'ont pas encore produit de données sur leurs résultats qui peuvent être regroupés en fonction des contributions versées. De plus, lorsqu'on procède à une analyse coût-efficacité portant sur un programme de cette nature, il est difficile d'attribuer une valeur monétaire relativement à tous les coûts et avantages de toutes les solutions de rechange. Cela n'aurait pas été possible de manière systématique et rigoureuse étant donné que cette évaluation ne portait pas sur une solution de rechange permettant d'atteindre les résultats escomptés par le PNC et le PNCCA. Quoi qu'il en soit, nous avons constaté dans le cadre de notre évaluation :

- qu'un nombre élevé de répondants clés affirme que le PNC et le PNCCA sont rentables en fonction de l'atteinte des objectifs en matière de politiques et des résultats attendus;
- que certains répondants clés de l'intérieur affirment également que la conclusion d'accords de contributions n'est pas toujours l'approche adéquate pour favoriser l'atteinte des vastes objectifs fédéraux en matière de politiques et que le SCC pourrait envisager d'offrir à l'échelle nationale les services qui sont jugés essentiels à la réinsertion sociale des délinquants. Tout service national servirait à compléter les services offerts dans le cadre des deux programmes de contributions;
- que le PNC et le PNCCA permettent aux collectivités de contribuer activement à la réinsertion sociale des délinquants et familiarisent les collectivités avec les processus de réinsertion sociale;
- qu'il serait bénéfique d'améliorer la collaboration entre les ADACA et les organisations bénéficiaires dont le travail vise à renforcer les capacités des collectivités autochtones. Les ADACA peuvent jouer un rôle inestimable en agissant comme intermédiaire entre le SCC et ces organisations.

Conclusions

L'évaluation révèle que les programmes soutiennent une vaste gamme d'activités communautaires et qu'ils s'harmonisent clairement avec les objectifs stratégiques du SCC. Dans le cadre de cette évaluation, un large éventail de réalisations et certaines difficultés quant à la mise en œuvre des programmes ont été mises en évidence. Les principales conclusions sont les suivantes :

- on reconnaît progressivement que l'engagement communautaire joue un rôle crucial en ce qui a trait à la sécurité des collectivités. Le rôle des collectivités dans la prestation des services correctionnels aux délinquants est prévu aux alinéas 81 et 84 de la LSMLC. Les bénéficiaires de contributions en vertu d'accords devraient présenter leurs réussites en fonction de ce point de référence, soit l'efficacité de l'engagement communautaire;
- le Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR) est un outil permettant de déterminer le rendement des programmes. Il devrait être amélioré afin de favoriser l'atteinte des résultats précis attendus dans le cadre des programmes et de refléter la complexité de ses stratégies de mesure, particulièrement en ce qui a trait à la rentabilité des programmes. Cet outil doit définir les réussites à long terme et la façon dont celles-ci peuvent se concrétiser;
- en ce qui concerne la conception et la prestation, les demandeurs ont besoin de consignes supplémentaires concernant les rapports sur les résultats attendus. De plus, les importantes leçons apprises devraient continuer à être intégrées dans le but d'améliorer la mise en œuvre des programmes et les processus liés aux programmes, particulièrement le processus de présentation et d'approbation des demandes;
- le plus important défi relativement aux programmes est l'élaboration de méthodes de mesure du rendement, plus particulièrement l'établissement d'une stratégie de suivi auprès des délinquants et de leurs familles, afin de faire ressortir le lien entre le soutien communautaire et la réinsertion sociale.

RECOMMANDATIONS

Recommandation 1

Le CGRR doit être amélioré pour assurer une planification rigoureuse en ce qui a trait à la conception et à la prestation des programmes, permettre l'utilisation de pratiques stratégiques en matière de gestion des programmes et faire en sorte qu'il soit adapté au niveau de risque et de complexité des programmes.

Recommandation 2

Établir un processus d'examen et d'approbation des demandes caractérisé par la rapidité et l'efficacité, et améliorer le versement des fonds approuvés de manière à appuyer une mise en œuvre efficace des programmes et des services par les bénéficiaires des contributions.

Recommandation 3

Le SCC devrait établir des stratégies pour engager les communautés et les agences autochtones dans la prestation de services aux délinquants autochtones.

Recommandation 4

La portée des programmes doit être élargie pour assurer un accès égal au financement et améliorer la lettre d'appel comme moyen de promouvoir le SCC et de faire participer d'autres organisations que celles qui ont obtenu un financement les années précédentes.

Recommandation 5

Établir une stratégie de consultation qui ferait en sorte que les gestionnaires des programmes consultent régulièrement le Conseil du Trésor pour obtenir des précisions quant aux exigences en matière de production de rapports basés sur le montant des contributions.

Recommandation 6

On devrait envisager de former une alliance et un partenariat stratégiques officiels entre le PNC et le PNCCA et d'autres programmes fédéraux de contributions, et d'échanger des idées sur la conception et la prestation des programmes.

Recommandation 7

Le SCC devrait mieux prévoir les besoins en matière de financement à combler à l'aide des programmes de contributions, afin d'allouer les montants adéquats et de réduire les cas où des fonds provenant d'autres enveloppes doivent être utilisés.

1. INTRODUCTION ET CONTEXTE

1.1 DESCRIPTION

L'évolution rapide du profil de la population des délinquants sous responsabilité fédérale fait ressortir le défi auquel est confronté le Service correctionnel du Canada (SCC) en vue de trouver un juste équilibre entre la sécurité publique et le soutien et la prise en charge des délinquants. Une analyse des profils et des prévisions réalisée en 2004 par la Direction de la recherche du SCC a mis en évidence les changements sur le plan de la durée des peines et des catégories d'infractions et d'associations criminelles. Le SCC doit examiner des moyens novateurs et efficaces pour tenir compte de cette réalité. Les recherches ont confirmé le rôle important de l'engagement et de la participation des collectivités pour ce qui est des efforts favorisant la réinsertion sociale; le rôle des familles des délinquants est également primordial. Le PNC et le PNCCA constituent deux moyens de prestation de service à l'intention des délinquants tout en favorisant la participation des collectivités aux pratiques du SCC visant la réinsertion sociale.

Programme national de contributions (PNC)

Établi en 1981, le PNC a été conçu pour aider le SCC à faciliter l'engagement des collectivités canadiennes et la participation au processus correctionnel d'un grand nombre d'individus et de partenaires.

Les bénéficiaires potentiels de contributions de ces programmes comprennent les provinces, les territoires, les municipalités, les universités, les organisations religieuses, les organismes publics, privés et internationaux considérés comme étant sans but lucratif et incorporés ou légalement reconnus par une loi fédérale, provinciale ou territoriale. Les contributions ne comprennent pas de financement de base; toutefois, des fonds peuvent être fournis pour couvrir les dépenses en capital, mais strictement pour le démarrage des projets.

Les activités pour lesquelles une contribution est fournie dans le cadre du PNC sont divisées en trois catégories principales :

1. activités à l'intention des détenus et des libérés conditionnels;
2. activités visant à obtenir la participation des collectivités aux activités du SCC ;
3. projets de démarrage pour de nouveaux établissements résidentiels communautaires liés aux mesures correctionnelles et destinés à mettre en œuvre de nouveaux programmes et de nouvelles activités visant les détenus, les libérés conditionnels ou les organismes qui participent aux mesures correctionnelles.

De plus, d'autres précisions sont fournies dans le Budget principal des dépenses de 2003-2004 :

- contributions en vue de fournir des services aux libérés conditionnels ainsi que des services individuels et de groupe pour les détenus et d'assurer l'éducation et la participation du public relativement aux services correctionnels et à d'autres services complémentaires ;
- organismes sans but lucratif qui participent aux services correctionnels communautaires et provinces et municipalités pour des travaux de construction entrepris par ces administrations.

Le SCC reconnaît que la réinsertion sociale en toute sécurité nécessite un milieu favorable. Grâce à la mise en œuvre du PNC et du PNCCA, le SCC s'attend à ce que les résultats suivants soient obtenus :

Détenus et libérés conditionnels

- ◆ Maintien des relations entre les délinquants et leurs familles
- ◆ Maintien de l'intervention des bénévoles auprès des délinquants
- ◆ Renforcement du soutien que les collectivités et les partenaires offrent aux délinquants
- ◆ Amélioration des connaissances du SCC sur les méthodes de prestation de services

Collectivité

- ◆ Meilleure sensibilisation des membres de la collectivité et meilleure connaissance du SCC
- ◆ Meilleure participation des membres de la collectivité au processus correctionnel
- ◆ Meilleure connaissance des membres de leur communauté et meilleure sensibilisation du SCC en ce qui a trait à l'engagement communautaire par l'entremise d'un engagement efficace

Le tableau 1 présente la ventilation des accords de contributions selon les trois catégories principales décrites ci-dessus.

Tableau 1

Programme national de contributions

Année	Cat. 1	Valeur monétaire	Cat. 2	Valeur monétaire	Cat. 3	Valeur monétaire	Nombre total de contributions	Valeur totale
2001-2002	31	999 748 \$	36	606 905 \$	6	239 661 \$	73	1 846 314 \$
2002-2003	21	690 004 \$	23	660 291 \$	3	70 028 \$	47	1 420 323 \$
2003-2004	16	441 059 \$	33	605 479 \$	1	10 252 \$	50	1 056 791 \$
Total	68	2 130 811 \$	92	1 872 675 \$	10	319 941 \$	170	4 323 427 \$

Programme national de contributions aux collectivités autochtones (PNCCA)

Le PNCCA vise à fournir un financement aux organisations autochtones afin d'appuyer les services correctionnels communautaires intégrés fournis par les collectivités autochtones et les organisations qui offrent des services aux délinquants autochtones sous responsabilité fédérale.

Conformément à la section 3.1 des modalités du PNCCA, les collectivités autochtones peuvent recevoir des contributions dans le cadre de ce programme. La LSCMLC définit une collectivité autochtone comme étant une nation autochtone, un conseil de bande, un conseil tribal ou une bande ainsi qu'une collectivité, une organisation ou un autre groupe dont la majorité des dirigeants sont autochtones. Par conséquent, les bénéficiaires comprennent des organisations et des établissements autochtones locaux, régionaux ou nationaux qui sont considérés comme étant sans but lucratif et incorporés, des centres d'amitié autochtones, des groupes de femmes autochtones, des organisations qui offrent des services aux Autochtones et d'autres organisations autochtones bénévoles de même type qui :

- s'intéressent à la prestation de services concernant la prise en charge et la garde des délinquants et qui sont en mesure d'offrir de tels services aux délinquants;
- bénéficient d'un soutien parmi la collectivité autochtone à l'égard de leur projet;
- démontrent leur capacité de travailler avec les autorités correctionnelles en partenariat.

De même, conformément à la section 1.3 des modalités du PNCCA, l'assistance financière fournie est divisée en trois principales catégories :

1. Soutien des services correctionnels offerts par les collectivités autochtones aux délinquants autochtones qui sont actuellement sous l'autorité du Service correctionnel du Canada ;
2. Contributions pour couvrir les frais de démarrage et les coûts opérationnels permanents liés aux initiatives correctionnelles visant la prestation de services concernant la prise en charge et la garde des détenus et des libérés conditionnels autochtones ;
3. Assistance pour ce qui est de l'organisation d'activités liées au Programme et des arrangements concernant la détention dans la collectivité visant les détenus et les libérés conditionnels autochtones et fondée sur les besoins de la collectivité et des délinquants autochtones.

Les activités doivent être menées dans le but :

- de faciliter la réinsertion sociale des détenus et des libérés conditionnels en tant que citoyens respectueux des lois ;
- d'établir et de maintenir des relations positives entre les détenus et les libérés conditionnels et la collectivité et leurs familles;

- de faciliter la consultation et la communication entre le SCC, les organisations autochtones, les collectivités autochtones et d'autres composantes du système de justice pénale. Ces démarches visent à améliorer la prestation de programmes et de services correctionnels et les arrangements en matière de détention au sein des collectivités autochtones.

Le tableau 2 présente la ventilation des accords de contributions selon les trois principales catégories décrites ci-dessus.

Tableau 2 Programme national de contributions aux collectivités autochtones

Année	Cat. 1	Valeur monétaire	Cat. 2	Valeur monétaire	Cat. 3	Valeur Monétaire	Nombre total de contributions	Valeur totale
2001-2002	1	23 575 \$	11	1 880 471 \$	13	668 285 \$	25	2 572 331 \$
2002-2003	0	0 \$	4	1 205 176 \$	10	551 250 \$	14	1 756 426 \$
2003-2004	0	0 \$	2	1 022 678 \$	10	587 887 \$	12	1 610 565 \$
	1	23 575 \$	17	4 108 325 \$	33	1 807 422 \$	51	5 939 322 \$

Dans le Budget principal des dépenses de 2003-2004, il est indiqué que les contributions sont versées à des collectivités autochtones pour la prestation de programmes et de services correctionnels autochtones. Comme dans le cas du PNC, le SCC s'attend à obtenir les résultats suivants grâce à la mise en œuvre du PNCCA.

Détenus et libérés conditionnels autochtones:

- Amélioration des relations entre les délinquants et les collectivités autochtones;
- Amélioration du soutien des bénévoles autochtones auprès des délinquants autochtones;
- Soutien offert par les collectivités et les partenaires autochtones aux délinquants autochtones (plans de libération en vertu de l'article 84, traitement, et services culturels et spirituels) ;
- Transfèrement des délinquants en vertu de l'article 81 de la LSCMLC;
- Élaboration de plans de libération conformément à l'article 84 de la LSCMLC.

Collectivités autochtones:

- Sensibilisation et acquisition de connaissances par les collectivités autochtones à l'égard du SCC et des articles 81 et 84 de la LSCMLC;
- Création d'occasions pour les collectivités autochtones de participer activement au processus correctionnel (consultation, communication, prestation de services correctionnels);
- Acquisition de connaissances et sensibilisation au sein du SCC en ce qui a trait à l'importance de la participation efficace des collectivités autochtones aux services correctionnels fédéraux.

1.2 PROCÉDURES ET PROCESSUS LIÉS AUX PROGRAMMES

1.2.1 PNC

Conformément à la section 3 des modalités, les bénéficiaires potentiels du PNC sont : les provinces, les territoires, les municipalités, les universités, les organisations religieuses, les organismes publics, privés et internationaux considérés comme étant sans but lucratif et incorporés ou légalement reconnus par une loi fédérale, provinciale ou territoriale. Le président du Comité du Programme national de contributions (CPNC) transmet à tous les sous-commissaires et à tous les responsables de secteurs une lettre d'appel leur demandant de présenter leurs demandes de contributions recommandées.

Conformément à la section 9 des modalités du PNC, un sous-commissaire ou un responsable de secteur doit parrainer toutes les demandes, lesquelles doivent être présentées à l'aide du formulaire 1283-01 du SCC. Chaque demandeur doit présenter des documents écrits, y compris une demande ou une proposition, une description du programme, des renseignements financiers et budgétaires, des précisions quant au mode d'évaluation et une déclaration identifiant tout membre du personnel participant aux programmes ou aux activités qui pourrait être visé par le *Code régissant les conflits d'intérêts et l'après mandat s'appliquant à la fonction publique*.

Une fois que la demande est présentée, on détermine si elle respecte chacun des quatre critères suivants : admissibilité du bénéficiaire éventuel et du programme, résultats correctionnels prévus à l'appui du mandat du SCC, compétence en gestion et rentabilité. En vertu des modalités, le Comité du PNC examine toutes les demandes recommandées et les documents pertinents, en vue de formuler une recommandation au Comité de direction et au commissaire à des fins d'approbation.

Les demandes de contributions approuvées, y compris leurs résultats correctionnels respectifs attendus et leurs sources de financement sont incluses dans le plan annuel des contributions du SCC pour l'exercice suivant. Une fois que ce plan est approuvé, le président du CPNC transmet une copie du plan et du modèle de contributions aux sous-commissaires et aux responsables de secteurs qui sont tenus de vérifier la conformité avec les objectifs du plan annuel des contributions du SCC et d'approuver les accords individuels relatifs au plan.

La section 12.1 des modalités du PNC stipule que les contributions ne doivent pas être versées aux bénéficiaires en avance de leurs besoins et que les paiements doivent être effectués de manière à correspondre le plus étroitement possible aux besoins d'encaisse des bénéficiaires.

1.2.2 PNCCA

Le processus d'approbation de demandes et du financement dans le cadre du PNCCA est très semblable au processus lié au PNC; toutefois, la section 8.2 des modalités du PNCCA stipule que le Directeur général des Initiatives pour les Autochtones, Service correctionnel du Canada, est chargé de la gestion globale du PNCCA.

Le directeur général des Initiatives pour les Autochtones et les administrateurs régionaux des initiatives pour les Autochtones examinent les demandes présentées par la collectivité autochtone et consultent le sous-commissaire ou le responsable de secteur visé avant de transmettre les demandes au commissaire adjoint, Secteur des opérations et des programmes correctionnels, qui transmet ensuite les demandes au Comité du PNC.

1.3 RESSOURCES

Le Service correctionnel du Canada a le pouvoir de conclure chaque année des accords de contributions dont la valeur totale ne dépasse pas 4 999 999 \$. L'enveloppe relative au PNC est fixée à 716 000 \$. Cependant, chaque année, des fonds supplémentaires venants du fonctionnement et à l'entretien peuvent être identifiés et convertis afin d'appuyer un plus grand nombre d'accords de contributions. Pour les exercices 2001-2002, 2002-2003 et 2003-2004, les dépenses totales relatives au PNC s'élevaient à 1,8 M\$, 1,4 M\$ et 1,1 M\$ respectivement (se reporter au tableau 1 à la page 9 pour obtenir plus de détails). Les accords de contributions financées à l'aide du PNCCA au cours des mêmes périodes ont totalisé 2,6 M \$, 1,8 M \$ et 1,6 M \$ (se reporter au tableau 2 à la page 11 pour obtenir plus de détails).¹ Au total, les accords de contributions conclus dans le cadre du PNC et du PNCCA s'élèvent à 4,4 M\$, 3,2 M\$ et 2,7 M\$ pour les exercices sus-mentionnés. Les budgets prévus pour l'exercice en cours et le prochain exercice en ce qui concerne les deux programmes sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

(Millions de dollars)

Budget des contributions	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006
PNC	0,7	0,7
PNCCA	1,1	1,1
Total	1,8	1,8

Dans le Budget des dépenses 2005-06, certains fonds ont été assignés pour une contribution réccurente qui sera transformée en un arrangement contractuel à temps pour le Budget des dépenses 2006-07. Les sommes mises de côté pour

¹ Les fonds distribués en vertu du Programme national de contributions aux collectivités autochtones découlent de l'approche correctionnelle judiciaire (initiatives du SCC pour les Autochtones) et de la conversion des fonds affectés au fonctionnement et à l'entretien.

les frais de démarrage associées aux contributions seront rapportées dans le Plan national annuel et opérationnel des contributions (PNAOC).

1.4 GESTION DES PROGRAMMES

La mise en œuvre du PNC incombe au Secteur des communications et de l'engagement des citoyens dont le commissaire adjoint relève directement du commissaire du SCC.² Tout au long du rapport, les principaux intervenants de ce secteur seront appelés «gestionnaires de programmes».

Le PNCCA est géré par le Secteur des opérations et des programmes correctionnels (SOPC). Plus particulièrement, la Direction des initiatives pour les Autochtones fournit des services au commissaire adjoint du SOPC, qui relève directement du commissaire du SCC. Tout au long du rapport, les principaux intervenants de ce secteur seront appelés «gestionnaires de programmes». Un directeur général est à la tête de la Direction des Initiatives pour les Autochtones et relève directement du commissaire adjoint des opérations et des programmes qui donne des conseils au SCC sur les questions touchant les délinquants et les collectivités autochtones.

Programme national de contributions

Le Comité du Programme national de contributions (CPNC) évalue toutes les demandes de contributions parrainées par des sous-commissaires ou des responsables de secteurs et présente des recommandations au Comité de direction et au commissaire. Le Comité, présidé par le commissaire adjoint du Secteur des communications et de l'engagement des citoyens, est composé de représentants de la Direction de la fonction de contrôleur, des Services juridiques, du Secteur des communications et de l'engagement des citoyens, du Secteur de l'évaluation du rendement et du Secteur du développement organisationnel. Le commissaire du SCC approuve toutes les demandes de contributions figurant dans le plan annuel des contributions du SCC ainsi que les accords dont la valeur dépasse 200 000 \$. Les responsables de secteurs et les sous-commissaires sont autorisés à signer les accords de contributions et les modifications d'une valeur maximale de 200 000 \$. Chaque région est tenue de former un comité régional des contributions qui devrait être composé de représentants du SOPC et des Services corporatifs. Ce comité est chargé d'examiner toutes les demandes et, le cas échéant, de présenter des recommandations à leur sous-commissaire qui, à titre de parrain, transmet les demandes de contributions recommandées par la région au CPNC.

Programme national de contributions aux collectivités autochtones

Le directeur général, Initiatives pour les Autochtones, et les administrateurs

² Pendant que cette évaluation était effectuée, il y a eu une restructuration des responsabilités à l'AC; la Direction de l'engagement des citoyens et des initiatives communautaire, Secteur de l'engagement communautaire, s'est jointe au Secteur des communications et de la consultation et relève maintenant du commissaire adjoint. Il s'agit maintenant du Secteur des communications et de l'engagement des citoyens.

régionaux, Initiatives pour les Autochtones, examinent les demandes présentées par la collectivité autochtone. Une fois que les secteurs ainsi que les ministères et les organismes gouvernementaux visés (s'il y a lieu) ont été consultés, et que le sous-commissaire et le commissaire adjoint, SOPC, ont donné leur approbation, les propositions sont présentées au CPNC. Le CPNC évalue toutes les demandes de contributions parrainées par des sous-commissaires ou des responsables de secteurs et présente des recommandations au Comité de direction et au commissaire. En plus des membres du CNC mentionnés ci-dessus, le Comité compte également des représentants de la Direction des initiatives pour les Autochtones qui se penchent sur les questions liées au PNCCA. Le commissaire du SCC approuve toutes les demandes de contributions qui figurent dans le plan des contributions du SCC ainsi que les accords dont la valeur dépasse 200 000 \$. Les responsables de secteurs et les sous-commissaires sont autorisés à signer les accords de contributions et les modifications d'une valeur maximale de 200 000 \$. Chaque région est tenue de former un comité régional des contributions qui devrait comprendre des représentants des opérations et des programmes, des Services corporatifs et de la direction régionale des initiatives pour les Autochtones, afin d'examiner toutes les demandes et, s'il y a lieu, de présenter des recommandations à leur sous-commissaire qui, à titre de parrain, transmettra les demandes de contributions recommandées par la région au Comité du Programme national de contributions à Ottawa.

1.5 CONTEXTE DE L'ÉVALUATION FORMATIVE

Pour effectuer cette évaluation, nous avons souscrit aux méthodologies qui s'appliquent à une évaluation formative. Il s'agissait de cerner les éléments à améliorer ou à ajuster relativement à la mise en œuvre ou à l'élaboration des activités liées aux programmes. L'évaluation formative vise à comparer le plan d'action contenu dans une proposition de programme à ce qui se passe réellement en utilisant les informations recueillies à l'aide de divers moyens, dont des entrevues et l'examen de dossiers. L'évaluation porte également sur les processus administratifs, organisationnels et opérationnels qui auraient pu avoir une incidence sur la mise en œuvre et la coordination des programmes.

Conformément à la politique sur les paiements de transfert du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT), les modalités du PNC et du PNCCA doivent être renouvelées d'ici le 31 mars 2005. Une évaluation formative est également exigée en vertu de cette politique, afin d'examiner les processus et la méthode de mise en œuvre des programmes. Le rapport présenté par le SCC au Conseil du Trésor doit comprendre les résultats d'une évaluation objective, fondée sur des preuves, de la raison d'être, de la pertinence, des répercussions et de la rentabilité des programmes ainsi que des solutions de rechange.

De plus, l'évaluation a pour but de déterminer si l'exécution du PNC et du PNCCA, en vue de l'atteinte des objectifs et des résultats visés, était efficace en ce qui a trait aux activités, aux intrants et aux extrants de la conception des

programmes, ainsi qu'au mode de prestation. Cette évaluation portait sur la période entre 2001 et 2004.

1.6 RENDEMENT DES PROGRAMMES

1.6.1 Pertinence/raison d'être

La pertinence est déterminée en évaluant s'il est démontré que les programmes répondent à un besoin réel. Les programmes doivent également correspondre aux priorités du SCC. Nous avons évalué les objectifs et les buts des programmes en fonction de leur lien avec la mission de l'organisation et des besoins auxquels ils visent à répondre. En ce faisant, nous avons tenté de répondre à la question suivante : le PNC et le PNCCA correspondent-ils toujours aux priorités organisationnelles et pangouvernementales et répondent-ils concrètement à un besoin réel?

1.6.2 Conception, prestation et gestion

Il est essentiellement question de la compréhension des méthodes de conception et de prestation du PNC et du PNCCA, et de leurs incidences sur l'atteinte des objectifs de ces programmes. Bien que l'orientation et les objectifs fondamentaux du PNC et du PNCCA soient comparables, il est important de procéder à une évaluation globale individuelle de la gestion et de l'administration de chacun des deux programmes. Au niveau le plus élevé de l'administration des programmes, la principale différence quant à la méthode de prestation a trait à la personne responsable de chaque programme. Nous avons tenté de déterminer si la conception, la prestation et la gestion des deux programmes étaient adéquates pour assurer l'atteinte de leurs objectifs.

1.6.3 Succès/répercussions

Une des plus importantes répercussions des programmes est les bienfaits que procurent les activités et les services découlant de la prestation des programmes aux Canadiens. En règle générale, le succès, les répercussions et les avantages du PNC et du PNCCA ont été examinés d'un point de vue stratégique et culturel. L'évaluation visait à déterminer si le PNC et le PNCCA parviennent à atteindre efficacement les objectifs et les résultats visés, tout en respectant leurs budgets et en évitant des résultats défavorables.

1.6.4 Rentabilité et alternatives

Cet aspect particulier du processus global d'évaluation porte sur la rentabilité de l'ensemble des programmes et de la pertinence des niveaux de financement actuels. Nous avons également cherché à déterminer si les moyens les plus appropriés et efficaces étaient utilisés afin d'atteindre les objectifs du PNC et du PNCCA, par rapport à d'autres approches quant à la conception, à la prestation et à la gestion.

2. CONCEPTION ET MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION

2.1 MÉTHODOLOGIE ET CONCEPTION

La Direction d'évaluation du SCC a procédé à cette évaluation. La méthode utilisée dans le cadre de l'évaluation du PNC et du PNCCA comprenait un examen de documentation et de documents, un examen des données se rapportant aux organismes qui ont fait une demande de financement et aux bénéficiaires, ainsi que des entrevues réalisées avec les répondants clés (employés du SCC et responsables des programmes financés). Les informations ont été principalement recueillies de deux façons : à l'aide des documents accessibles dans lesquels sont consignés les activités, les procédures et les processus liés aux programmes et grâce aux opinions éclairées d'autres intervenants participant au PNC et au PNCCA, notamment des responsables des programmes et des représentants des programmes financés à l'échelle nationale. Chacune de ces méthodologies uniques est décrite en détail ci-dessous.

2.1.1 Examen de documentation et de dossiers

Cette composante de l'évaluation avait pour but d'examiner les sources existantes d'éléments probants pour fournir un cadre d'évaluation des divers aspects des programmes, de se familiariser avec leur gestion opérationnelle et stratégique ainsi que de fournir de l'information concernant la nature et les résultats des accords de contributions. La documentation examinée comprenait des accords de contributions et d'autres documents provenant des hauts responsables des programmes, y compris un rapport de vérification des programmes, les modalités des programmes et des documents portant sur le processus global de demande de financement et d'examen dans le cadre des programmes.

L'échantillon de dossiers examinés provenait d'une liste des accords de contributions administrés par le bureau national du SCC. L'échantillon représentait **8 %** du nombre total d'accords de contributions conclus pendant la période allant de 2001-2002 à 2003-2004. Les documents de Statistique Canada sur les normes en matière d'échantillonnage, datant de mai 2003, indiquent qu'un taux de 5 % à 10 % est acceptable pour effectuer l'examen d'un échantillon. Dans ce cas-ci, nous avons sélectionné 8 % du nombre total d'accords de contributions pour la période visée par l'évaluation. Statistique Canada, *Politique concernant les normes*, 2003.

2.1.2 Examen de la littérature

La deuxième composante clé de ce processus d'évaluation était un examen de documents pertinents. Celui-ci visait à relever les problèmes et les préoccupations suscités par les programmes de contributions à l'échelle du

gouvernement du Canada ainsi qu'à trouver de la documentation portant sur les objectifs visés par les programmes de contributions. Les résultats de cet examen indiquent qu'il y a amplement d'information disponible sur les programmes de contributions à l'échelle des ministères gouvernementaux; cette information a été examinée et les leçons apprises ont été intégrées au présent rapport lorsqu'il y avait lieu de le faire.

Nous avons examiné plusieurs rapports et documents de consultation qui soulignent l'importance des liens familiaux et communautaires pour la réinsertion sociale des délinquants. Le 'Urban Institute', un organisme américain non partisan de recherche sur le plan économique et socio-politique, a réalisé plusieurs études dans ce domaine. Il a consacré trois ans à une étude intitulée « *Returning Home* » qui portait sur plusieurs États et qui visait à examiner les défis liés au retour dans la collectivité en fonction de cinq thèmes : (1) la trajectoire individuelle du processus d'adaptation postcarcérale; (2) le contexte familial avant l'incarcération et après la libération du délinquant; (3) les relations du délinquant avec ses pairs en prison et dans la collectivité après sa libération; (4) le contexte communautaire que doit réintégrer le délinquant; (5) le contexte propre à chaque État en ce qui a trait aux politiques concernant l'imposition de peines et la surveillance postcarcérale, ainsi qu'à d'autres influences sociales et économiques. Des données ont été recueillies sur ces thèmes par le biais d'entrevues avec des membres de la famille avant l'incarcération et après la libération du délinquant, de groupes de discussion auxquels ont participé des résidents des collectivités où des délinquants sont retournés après leur libération, de données existantes sur les indicateurs locaux du bien-être communautaire et d'entrevues réalisées avec des intervenants de la collectivité (*Justice Research and Policy*, 2003).

De plus, nous avons approfondi notre connaissance du sujet à l'aide d'un document préparé par Joan Petersilia, ayant pour titre « *When Prisoners Come Home: Parole and Prisoner Re-entry* », qui met l'accent sur la politique, les politiques, les pratiques, les programmes, le potentiel, les possibilités et la passion en ce qui a trait au comportement criminel et à la réinsertion sociale. Le groupe de travail sur les besoins des familles des délinquants, créé récemment par le Service correctionnel du Canada, souligne également la nécessité de se pencher sur les besoins des familles des délinquants. Ces recherches et ces études, ainsi que plusieurs autres de même nature, font ressortir l'importance du soutien communautaire pour la réinsertion sociale des délinquants, un objectif qui est conforme au PNC et au PNCCA.

2.1.3 Entrevues avec les répondants clés

Un total de 23 personnes représentant des groupes d'intervenants clés au sein du SCC (répondants clés de l'intérieur) et ceux qui sont associés au PNC et au PNCCA (répondants clés de l'extérieur), ont été interrogés. Neuf des 23 répondants clés provenaient de l'extérieur tandis que 13 étaient des répondants de l'intérieur qui ont été identifiés en consultation avec les gestionnaires des programmes et qui ont été sélectionnés au hasard à l'aide

d'une liste de tous les accords de contributions conclus de 2001-2002 à 2003-2004. Les intervenants provenant du SCC qui ont été interrogés ont été identifiés par un groupe de travail. Les répondants clés de l'extérieur ont participé à une entrevue téléphonique concernant leurs expériences à ce jour relativement au PNC et au PNCCA. Certains répondants clés de l'intérieur ont été interrogés en personne. Toutes les entrevues ont été réalisées par la Direction d'évaluation. La stratégie d'évaluation a été élaborée grâce aux efforts conjugués des membres d'un groupe de travail provenant de la Direction d'évaluation, du Secteur des communications et de l'engagement des citoyens et de la Direction des initiatives pour les Autochtones (gestionnaire de projet). Un guide d'entrevue a été préparé à l'intention des répondants clés de l'intérieur et de l'extérieur (se reporter à l'annexe B).

Le tableau suivant indique le nombre d'accords de contributions conclus au cours des trois dernières années.

Année	Nombre d'accords de contributions	Nombre de dossiers examinés
2001-2002	98	18
2002-2003	61	
2003-2004	62	
Total	221	8 %

La valeur monétaire totale de l'échantillon de dossiers était de **1 269 211,00 \$** ou **12 %** de la valeur monétaire totale des contributions versées entre 2001-2002 et 2003-2004.

2.2 LIMITATIONS

Cette évaluation comportait un certain nombre de limitations. Les caractéristiques importantes utilisées pour mesurer les changements envisagés sont des indicateurs de rendement. Ceux-ci servent à déterminer de quelle façon ou si un programme progresse en vue de l'atteinte de ses objectifs plutôt qu'à déterminer les raisons de tels progrès ou de l'absence de tels progrès. Ces indicateurs devraient être exprimés de façon mesurable et quantifiable. L'éventail de renseignements sur le PNC et le PNCCA utilisés dans le cadre de la stratégie de mesure du rendement pourraient être améliorés afin de permettre aux gestionnaires des programmes de recueillir davantage d'information visant à

déterminer de quelle façon et si les programmes progressent en vue de l'atteinte de leurs résultats attendus. Cela permettrait aux gestionnaires de mesurer couramment l'impact direct de ces programmes et d'adapter leurs stratégies relatives à la prestation des programmes. Un dialogue ou une entrevue structurée avec les intervenants qui ont été identifiés comme critiques des méthodes de prestation aidera considérablement à améliorer l'exécution des programmes.

2.3 EXACTITUDE

L'équipe d'évaluation croit que le présent rapport est exempt d'erreurs sur le plan des faits et de la logique.

3. PRINCIPALES CONSTATATIONS

3.1 RAISON D'ÊTRE/PERTINENCE

Les entrevues avec les répondants clés ainsi que l'examen des dossiers et des documents constituent les principales sources de données en vue d'évaluer les questions principales se rapportant à la raison d'être et à la pertinence. La présente section traite des questions suivantes :

- De quelle façon les programmes reflètent-ils les priorités et les objectifs actuels du gouvernement du Canada et du Service correctionnel du Canada?
- Les programmes comblent-ils une lacune ou un besoin au chapitre de la réinsertion sociale des délinquants?

Pour évaluer la pertinence et la raison d'être du PNC et du PNCCA, nous nous sommes servis de l'information contenue dans le document sur les besoins des familles des délinquants préparé par le Regroupement canadien d'aide aux familles des détenu(e)s (RCAFD), document intitulé *Une approche et une politique stratégiques visant à répondre aux besoins des familles des contrevenants : Sécurité – Respect et dignité – Pour tous*. Ce rapport met l'accent sur l'importance d'adopter des politiques et des pratiques valorisant le rôle des familles pour guider le personnel de correction, de sorte que les effets de l'incarcération sur les relations familiales soient minimisés ou atténués. De telles politiques et pratiques font en sorte que les familles soient traitées avec respect et dignité et qu'elles soient considérées comme un atout et un facteur déterminant en ce qui a trait au déroulement des mises en liberté sous condition et à l'efficacité de la prévention du crime, tout en permettant de trouver un juste équilibre sur le plan des préoccupations en matière de sécurité concernant les familles, les délinquants, les employés des établissements et le public.

Le rapport indique qu'une famille qui subit les conséquences de l'incarcération et de la réinsertion sociale peut être en situation de crise. Il s'agit d'une famille qui ne sait peut-être pas comment se prévaloir de services ou qui hésite peut-être à obtenir des services de soutien. Certaines familles qui reçoivent des services éprouvent souvent des difficultés à continuer à participer à des programmes ou à des traitements et peuvent les abandonner prématurément. Au moment où les membres d'une famille accèdent aux autorités correctionnelles, ils peuvent déjà avoir vécu d'importantes perturbations dans leur vie familiale, et ce pendant une période considérable. Si la relation familiale survit à l'arrestation, au procès, à l'imposition de la peine et à la condamnation du membre de la famille qui a commis une infraction, la famille devra entretenir la relation familiale dans un milieu qui peut nuire davantage à la survie de la relation. Dans le cadre de notre évaluation, des répondants clés ont signalé que le PNC et le PNCCA peuvent être utilisés comme moyen de combler les lacunes soulevées dans le rapport du RCAFD.

En outre, le rapport du RCAFD indique que la charge émotionnelle pour les familles, qu'il s'agisse de sentiments de tristesse, de solitude, d'abandon, d'isolement, de colère et de peur, peut être fortement accablante. De plus, comme un membre d'une famille l'a mentionné pendant la consultation menée par le RCAFD, « dans la collectivité, la famille continue de subir les conséquences » du comportement criminel du délinquant. Même si le délinquant est incarcéré, sa famille peut résider à la même adresse ou dans la même collectivité où l'infraction a été commise. Dans le titre du rapport, « Pour tous » fait également référence aux collectivités. Par exemple, la consultation publique menée par le RCAFD à Hamilton a également permis de soulever les conséquences de l'incarcération et la question du soutien des familles, particulièrement l'avantage social que procure le soutien au cours du processus de réinsertion sociale et les conséquences pour les collectivités d'une absence de soutien.

Dans le document intitulé *From Prison to Home: The dimensions and consequences of prisoner re-entry*, Jeremy Travis, Amy Solomon et Michelle Waul font état de l'étendue des difficultés auxquelles sont confrontées les familles. Bien que ce document porte sur la situation aux États-Unis, les commentaires des auteurs peuvent également s'appliquer à la réalité canadienne. De nombreuses questions relatives à la qualité de vie soulevées par ces auteurs, y compris les effets de l'incarcération d'un père et d'une mère et les différences entre les deux situations, ont été abordées dans le cadre des consultations publiques menées par le RCAFD. Par exemple,

« L'incarcération et le retour dans la collectivité ont des répercussions considérables sur un nombre important et croissant de familles – qu'il s'agisse de la perte de soutien financier et affectif ou du stigmatisation sociale associée à l'incarcération d'un membre de la famille. Ces relations complexes, en plus de la grande distance entre de nombreuses prisons et les collectivités où résident les familles, nécessitent l'adoption de méthodes de gestion créatives par les familles, les organismes gouvernementaux et les réseaux de soutien communautaire afin de minimiser le tort causé aux enfants et aux familles. »

Travis, Solomon et Waul examinent également la déstabilisation des collectivités découlant de l'incarcération et de la réinsertion sociale, les moyens d'augmenter la capacité d'adaptation des familles et de la collectivité, ainsi que la nécessité de se pencher sur des questions qui touchent les délinquants et leurs familles, notamment le comportement criminel, la toxicomanie, l'emploi, le logement et le counseling. L'incidence de l'incarcération sur les familles et les enfants touche également la collectivité. Le fait d'offrir des services aux familles et aux enfants contribue à prévenir le crime. La prestation de services aux familles et aux enfants qui subissent les conséquences de l'incarcération et de la réinsertion sociale constitue un bienfait social « pour tous ».

Nos constatations dans le cadre de cette évaluation soulignent l'importance des ressources et des programmes, comme le PNC et le PNCCA, pour les délinquants, leurs familles et, de manière plus générale, l'ensemble des collectivités.

3.1.1 CONFORMITÉ AVEC LES OBJECTIFS

L'examen des dossiers et des documents ainsi que les entrevues avec les répondants clés révèlent que le PNC et le PNCCA contribuent à l'atteinte de deux des quatre résultats stratégiques du SCC :

1. réinsertion sociale des délinquants en toute sécurité et de manière judicieuse;
2. services offerts par la direction de l'organisation à l'appui de la prise en charge, de la garde et de la réinsertion sociale des délinquants, ainsi que des partenariats favorisant la réalisation du mandat et de la mission du SCC.

Tous les répondants clés de l'intérieur qui ont été interrogés croient que les programmes reflètent les priorités et les objectifs du gouvernement du Canada en général et plus particulièrement ceux du SCC. Un des répondants a formulé le commentaire suivant :

« La réinsertion sociale est d'une importance cruciale, et il en va de même pour la sécurité publique. »

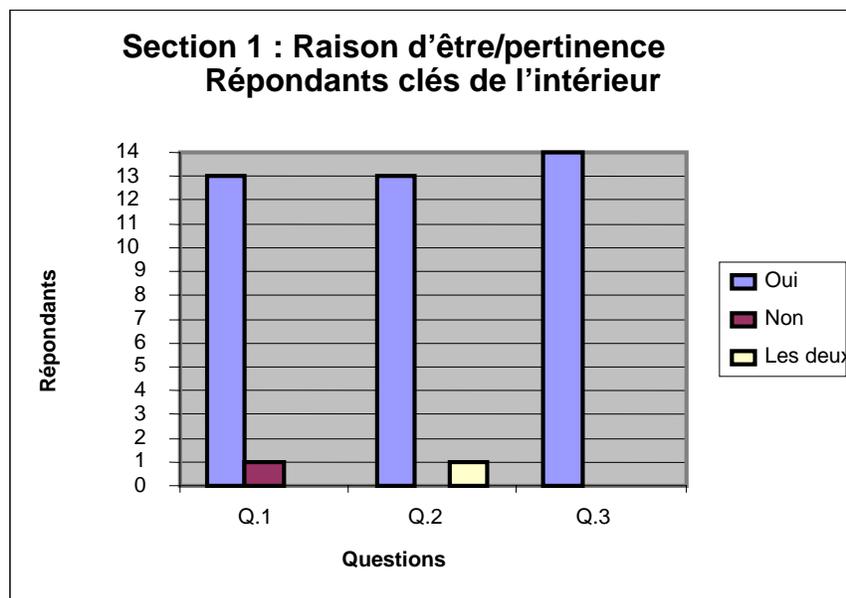
Les activités signalées par les bénéficiaires semblent être conformes aux constatations citées dans le rapport du RCAFDF sur le document traitant d'une approche et d'une politique stratégiques visant à répondre aux besoins des familles des délinquants. Les répondants clés qui ont été interrogés ont souligné la nécessité d'un programme qui fournit un soutien aux délinquants et à leurs familles.

3.1.2 RÉINSERTION SOCIALE DES DÉLINQUANTS

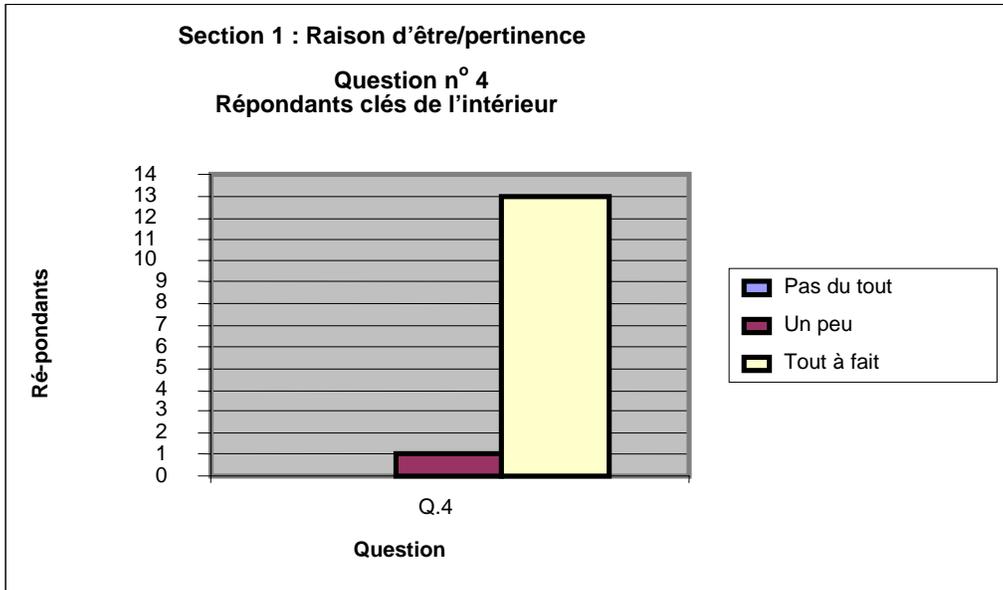
L'examen des dossiers a révélé que les objectifs indiqués par les bénéficiaires de contributions s'harmonisaient avec ceux des programmes, qui se résument essentiellement à la contribution à la réinsertion sociale des délinquants. Par exemple, on a constaté au terme de cet examen que 180 délinquants ayant des déficiences ont reçu un soutien dans la collectivité afin de se trouver un logement, de se préparer à la vie active, de bénéficier de services de transport et de recevoir un soutien en matière d'alphabétisation et d'études. Lorsqu'on leur a demandé si les programmes de contributions comblent une lacune ou un besoin au chapitre de la réinsertion sociale des délinquants, **20 des 23** répondants étaient d'avis que des éléments probants confirmaient l'atteinte de cet objectif. Les 3 autres répondants n'ont pas répondu par la négative, mais ils ont souligné la nécessité d'attendre afin de constater les répercussions des programmes. Un répondant clé de l'extérieur a bien résumé cette réalité :

«...sans cela, une barrière serait érigée en ce qui a trait au suivi et aux programmes communautaires à l'intention des Autochtones... »

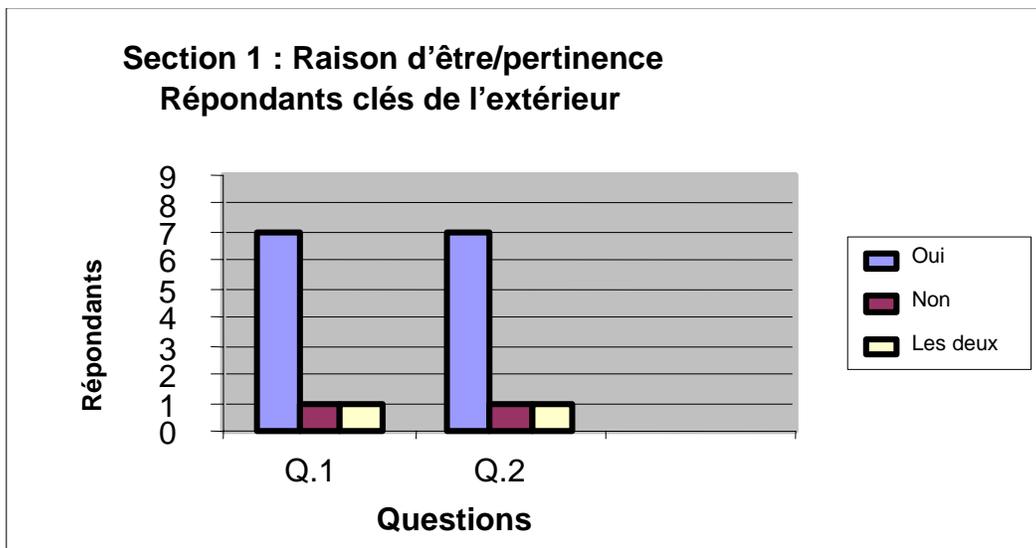
Les graphiques suivants indiquent les réponses aux questions sur la raison d'être et la pertinence contenues dans les questionnaires (annexe A) :



Un grand nombre de répondants clés de l'intérieur, soit 92 %, ont indiqué que la raison d'être du PNC et du PNCCA est basée sur des problèmes ou des besoins clairement définis et que les contributions servent à combler une lacune dans le processus de réinsertion sociale.



Le graphique ci-dessus indique que 92 % des répondants clés de l'intérieur croient que le PNC et le PNCCA financent les projets et les organisations qui correspondent aux composantes et aux critères des modalités du PNC et du PNCCA.



Le graphique ci-dessus indique que **78 %** des bénéficiaires (répondants clés de l'extérieur) qui ont été interrogés ont fait savoir que le PNC et le PNCCA sont pertinents, qu'ils sont basés sur des problèmes ou des besoins clairement définis et que les activités qui s'y rapportent contribuent à combler une lacune au chapitre de la réinsertion sociale des délinquants.

3.1.3 CONCLUSION SUR LA RAISON D'ÊTRE ET LA PERTINENCE

Les programmes examinés sont conformes à deux des objectifs stratégiques du SCC :

- réinsertion sociale des délinquants en toute sécurité et de manière judicieuse ;
- services offerts par la direction de l'organisation à l'appui de la prise en charge, de la garde et de la réinsertion sociale des délinquants, ainsi que des partenariats favorisant la réalisation du mandat et de la mission du SCC.

Un nombre élevé de répondants clés et d'autres intervenants ont convenu que le programme est pertinent, en ce sens qu'il permet la participation de la collectivité aux activités du SCC et la prestation de services de soutien à l'intention des délinquants et de leurs familles, ce qui contribue à l'amélioration des pratiques du SCC concernant la réinsertion sociale.

3.2 CONCEPTION, PRESTATION ET GESTION

Les questions liées à la conception, à la prestation et à la gestion font référence à la façon dont les politiques et les procédures se rapportant aux programmes sont structurées et administrées. Les réponses aux questions suivantes sont basées sur l'examen de documents, la documentation sur les programmes et les renseignements fournis par les répondants clés.

- Dans le cadre des programmes, des procédures efficaces et claires ont-elles été établies en ce qui a trait aux demandes de fonds, aux critères visant à déterminer l'admissibilité et à d'autres méthodes de gestion pour chacune des catégories?
- Les bénéficiaires sont-ils satisfaits des services et du soutien offerts dans le cadre des programmes?

3.2.1 PROCÉDURES ET PROCESSUS LIÉS AUX PROGRAMMES

L'examen des documents et des dossiers ainsi que les entrevues avec les répondants clés ont révélé que la mise en œuvre du PNC et du PNCCA est fondée sur les modalités des programmes. Celles-ci sont considérées comme étant des lignes directrices en fonction desquelles les demandes de contributions sont sélectionnées et évaluées. À première vue, il s'agit d'une pratique efficace parce qu'elle permet de mettre en œuvre les programmes conformément aux modalités. Cependant, celles-ci ne comprennent pas de lignes directrices concernant certains processus détaillés liés aux échéances qui s'appliquent à l'examen des demandes et à la prise de décisions.

Une comparaison du niveau de financement initialement établi pour les programmes de contributions et du niveau réel des dépenses nous a permis de constater que celles-ci étaient 6 fois plus élevées en 2001-2002, plus de 4 fois plus élevées en 2002-2003 et environ 3,7 fois plus élevées en 2003-2004. Ces

données font clairement ressortir une tendance quant à la planification qui fait en sorte que les besoins réels en matière de financement dans le cadre de ces programmes sont évalués à la baisse.

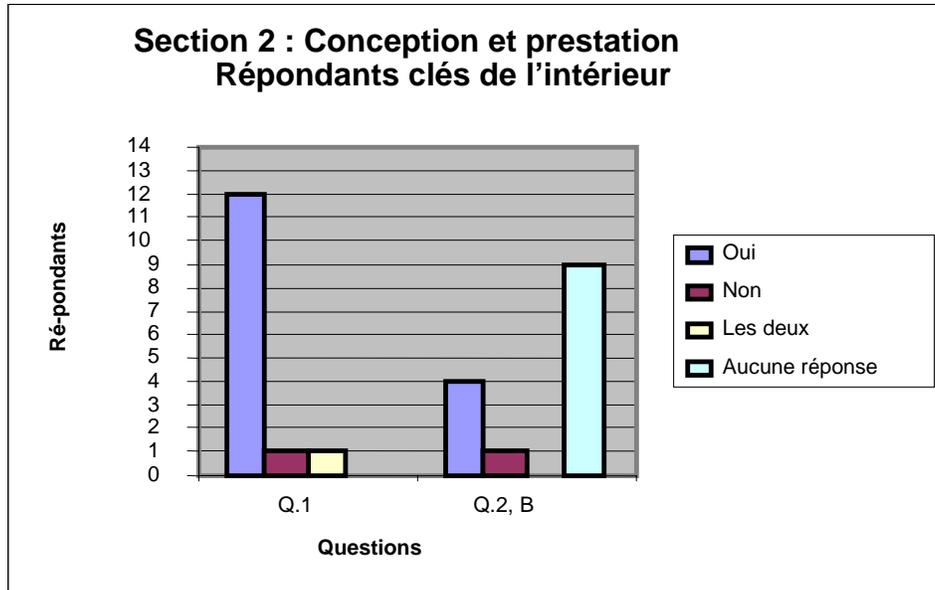
3.2.2 PROCESSUS DE DEMANDE DE FINANCEMENT ET D'APPROBATION

Le processus élaboré relatif aux programmes qui est décrit aux pages précédentes du présent rapport est conforme aux exigences fondamentales en ce qui concerne le besoin de mettre en place des mesures de contrôle et d'administration modernes au sein de la fonction publique. Il permet de s'assurer que des freins et des contrepoids soient en place afin de gérer les fonds publics de manière efficace et efficiente. Cependant, en procédant à notre évaluation, nous avons constaté que des difficultés sont rencontrées en ce qui concerne l'équilibre entre une fonction de contrôleur moderne efficace ainsi que l'approbation en temps opportun des demandes et le versement des fonds approuvés. Les répondants clés, particulièrement ceux de l'extérieur, ont signalé un délai important relativement au processus de demande et d'approbation. Ces répondants clés, à la fois de l'extérieur (**79 %**) et de l'intérieur, ont exprimé leur insatisfaction à l'égard du processus et de la période extrêmement longue qui doit s'écouler avant que les demandeurs sachent s'ils vont recevoir un financement. En moyenne, le financement n'est pas reçu avant que **5 mois** se soient écoulés dans l'exercice (septembre). Les répondants clés de l'intérieur ont confirmé le fait qu'il y a un délai exceptionnellement long entre l'approbation par le CNC et le transfert des fonds aux bénéficiaires. Dans certains cas, cela a fait en sorte que de nombreuses activités initiales prévues dans le cadre des programmes n'ont pas pu être menées conformément aux échéanciers fournis. En ce qui concerne les raisons du délai, certains répondants ont fait état de l'absence de ligne directrice nationale établissant une échéance à respecter pour chaque étape du processus de demande et d'approbation.

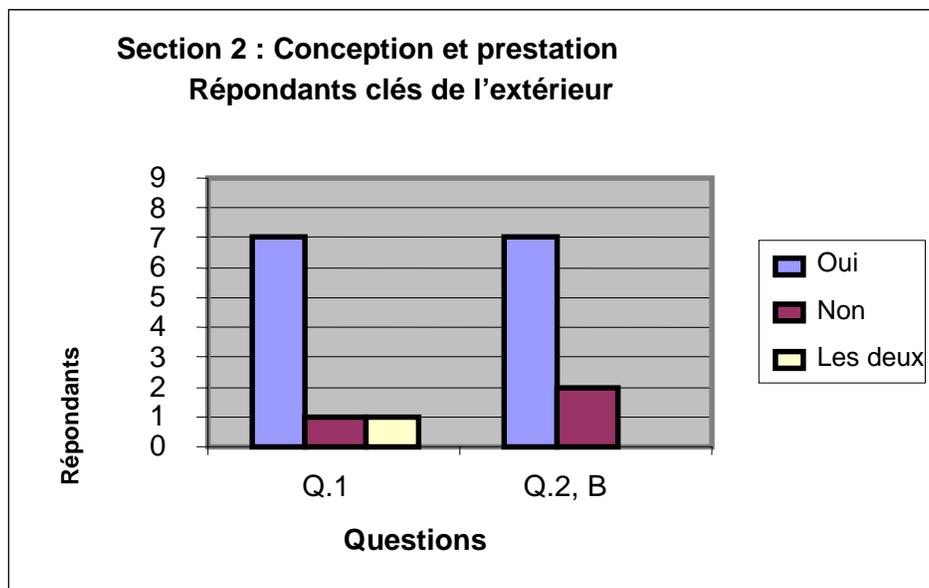
3.2.3 MESURE DU RENDEMENT (CGRR)

En juillet 2004, un cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR) a été élaboré. Avant que ce document soit préparé, il y avait un nombre limité d'outils structurés de gestion du rendement. Le CGRR reflète un engagement de la part des gestionnaires des programmes en ce qui a trait à la collecte de données sur le rendement. Cette information est destinée à être utilisée pour apporter des améliorations, préparer les rapports annuels et guider les évaluations ultérieures. Les conclusions de cette évaluation formative permettront de fournir aux gestionnaires des programmes l'information nécessaire pour améliorer le CGRR actuel, afin d'éviter les risques et de tenir compte de la complexité des programmes.

Les graphiques suivants indiquent les réponses aux questions sur la conception et la prestation contenues dans les questionnaires (annexe A) :



Dans le graphique ci-dessus, « Q.1 » fait référence aux réponses à la question de savoir si la conception actuelle des programmes permet d'obtenir des résultats. **85%** des répondants clés de l'intérieur ont indiqué que la conception des programmes facilitait l'atteinte des objectifs visés. En examinant le graphique ci-dessus, on peut se demander pourquoi le nombre de répondants clés qui n'ont pas répondu à la question 2. B semble considérable (64 %). Ces répondants n'ont pas fourni de réponse à la question parce que celle-ci, correspondait à la réponse à la question 1, qui visait à déterminer si la conception et la prestation des programmes facilitaient l'atteinte des objectifs visés. On peut en conclure que 64 % des répondants auraient également répondu par l'affirmative à la question 2. B.



Le graphique ci-dessus montre que **78 %** des répondants clés de l'extérieur ont indiqué, en répondant aux questions 1 et 2. B, que la conception actuelle des programmes permet d'atteindre les objectifs visés et que les objectifs et les

résultats souhaités relativement aux programmes sont clairement définis. Cependant, les réponses font également allusion à certains aspects de la prestation des programmes qui nécessitent une attention immédiate. Ces aspects sont passés en revue à la section des conclusions.

3.2.4 CONCLUSIONS SUR LA CONCEPTION ET LA PRESTATION

Une des façons d'améliorer l'efficacité et le caractère opportun de la prestation des programmes est de recueillir des données sur le rendement. En observant les mesures clés du rendement qui reflètent les plus importantes préoccupations des bénéficiaires de contributions dans le cadre des programmes, les gestionnaires des programmes peuvent déterminer quels types de stratégies et de mesures sont le plus susceptibles d'améliorer ce rendement. De plus, par la transmission d'information pertinente sur le rendement des programmes au niveau national, la gestion des programmes et les opérations connexes pourraient jouer un rôle important pour améliorer le processus de demande et d'approbation. Lorsqu'on a recours à des indicateurs de rendement, il est important de tenir compte de la perspective des clients pour la planification et la prise de décisions. Pour ce faire, il faut nécessairement connaître les attentes des clients en ce qui concerne la conception et la prestation des programmes.

Les répondants clés ont exprimé une grande satisfaction à l'égard de la conception des programmes, en ce sens qu'elle permet l'atteinte des résultats souhaités. Cependant, les entrevues ont révélé que les méthodes de prestation doivent être renforcées pour augmenter l'efficacité et la rapidité du processus d'approbation des demandes de contributions ainsi que du versement des fonds approuvés en fonction des besoins d'encaisse des bénéficiaires.

Les modalités décrivent clairement le processus de demande de financement et d'approbation. Cependant, elles n'établissent pas de délai précis à respecter pour chacune des étapes. Cette évaluation formative permettra de fournir aux gestionnaires des programmes l'information nécessaire à une meilleure compréhension des processus liés au programme parmi les intervenants qui participent aux programmes et d'accroître le soutien à l'égard d'un processus de mesure continue et d'évaluations ultérieures.

Comme il a été mentionné précédemment, la prestation des programmes a également trait aux efforts des gestionnaires des programmes en vue d'élargir la portée des programmes pour assurer l'optimisation des ressources. Nous avons constaté que les organisations qui ont établi une relation avec le SCC par la conclusion d'accords de contributions maintiennent généralement cette relation. Nous estimons qu'il s'agit d'un élément positif, et nous encourageons les gestionnaires des programmes à mettre à profit cette stratégie comme moyen de s'adresser à d'autres organisations que les groupes « prescrits » lorsque les lettres d'appel sont envoyées annuellement.

En ce qui concerne l'affectation des fonds par le SCC, nous avons constaté que l'organisation devrait mieux planifier en fonction des besoins à l'égard des programmes de contributions afin de réduire les situations où des fonds provenant d'autres enveloppes doivent être utilisés.

3.3 SUCCÈS/RÉPERCUSSIONS

Le succès du PNC et du PNCCA a été mesuré à l'aide de quatre questions :

- ◆ Dans quelle mesure le programme a-t-il atteint les résultats prévus?
- ◆ Est-il prouvé que, en l'absence d'appui ou de financement, les bénéficiaires auraient entrepris l'activité ou l'initiative?
- ◆ En quoi les fonds ont-ils contribué à leurs activités?
- ◆ Les bénéficiaires reçoivent-ils aussi un financement d'autres programmes gouvernementaux?

Les répondants étaient généralement d'avis que le PNC et le PNCCA contribuent à accroître les occasions de faciliter la prestation de divers programmes qui n'auraient pas été mis en œuvre autrement. Les répondants sont particulièrement satisfaits des programmes et croient que ceux-ci ont atteint les résultats prévus.

Selon la plupart des répondants, un des principaux indicateurs de succès est la portée des programmes, qui se traduit par la capacité de fournir un soutien aux délinquants et aux membres de la collectivité. En règle générale, les répondants voient d'un œil positif leur capacité de conclure des accords de contributions dans leur domaine respectif. Cette constatation souligne également le bien-fondé d'une des recommandations (8.2) contenues dans le rapport du RCAF, à savoir que le SCC, par l'entremise de son secteur de l'engagement communautaire (qui s'appelle maintenant le Secteur des communications et de l'engagement des citoyens), tienne compte des besoins des familles touchées par le comportement criminel, l'incarcération et la réinsertion sociale dans l'organisation de ses activités liées à l'engagement communautaire et à l'information du public. Les répondants conviennent que le PNC et le PNCCA ont eu d'importantes répercussions positives sur la vie de certains délinquants et des membres de leurs familles.

Cependant, certains bénéficiaires ont fait remarqué qu'il serait souhaitable que les programmes offrent davantage de soutien administratif, par l'entremise du personnel et d'autres intervenants ayant des compétences particulières. Étant donné le cadre administratif et les ressources limitées relativement à ces programmes, de telles attentes ne sont peut-être pas réalistes.

Dans le cadre de l'examen des dossiers, plusieurs indicateurs de rendement ont fait ressortir de manière évidente que le PNC et le PNCCA aident le SCC à faire connaître ses services et améliorent sa capacité de faire participer la collectivité

à ses activités. Les indicateurs suivants confirment le succès des programmes au niveau du « système » et de l'organisation :

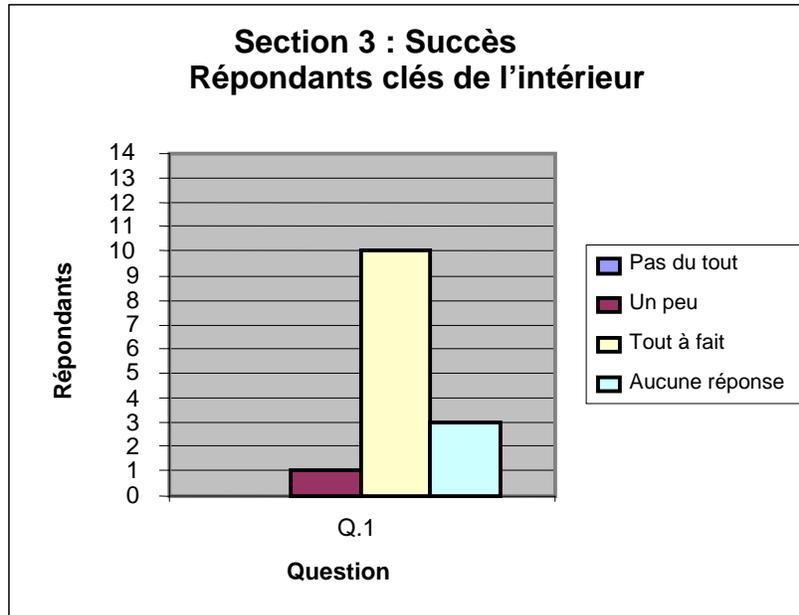
- familiarisation accrue des Autochtones avec les articles 81 et 84 ;
- accréditation auprès des Nations Unies d'un des bénéficiaires de contributions en vertu du PNCCA ;
- détermination des difficultés auxquelles font face les collectivités autochtones afin de mieux appuyer la réinsertion sociale des délinquants;
- création d'une base de données accessible sur la justice réparatrice à une grande université canadienne;
- mise sur pied d'un programme de certificat sur la justice réparatrice à une grande université canadienne;
- conférence internationale sur la justice réparatrice;
- amélioration, grâce à l'engagement communautaire, de nos stratégies visant à donner suite aux commentaires du public au sujet du cadre d'action du SCC ;
- importance de fournir un financement à des organisations afin qu'elles appuient la réalisation du mandat du SCC.

La majorité des répondants clés conviennent que le financement provenant du secteur public est d'une importance cruciale pour la poursuite de leurs activités à l'appui de la mission du SCC. Les bénéficiaires provenant d'importantes organisations croient qu'une réduction du financement ou l'absence de financement empêcherait la poursuite des activités liées à la réinsertion sociale, mais ne nuirait pas à leurs opérations globales ni aux activités dans d'autres secteurs connexes.

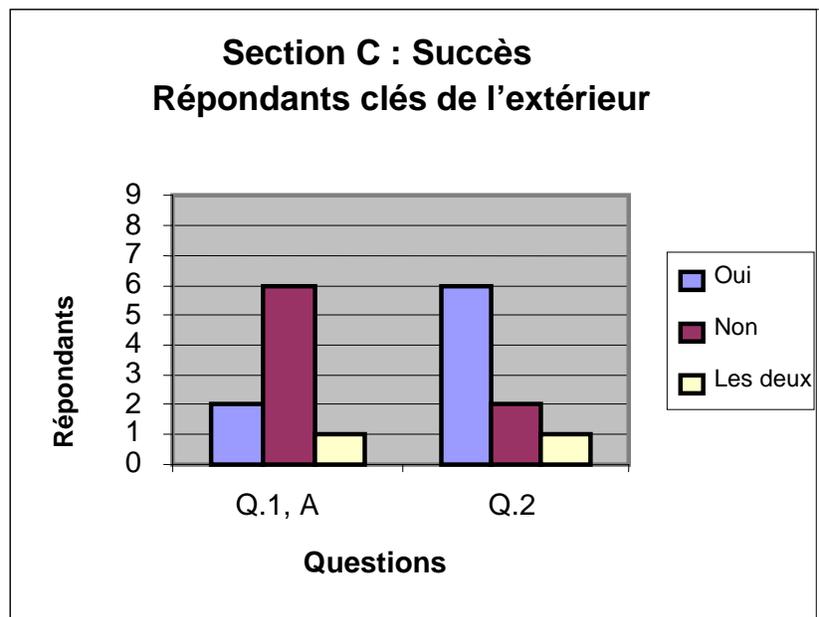
Plusieurs répondants conviennent que, étant donné que les facteurs liés à la collectivité et à la famille sont importants pour le bon déroulement de la mise en liberté sous conditions, il serait sensé de continuer à affecter des ressources aux programmes et aux services à l'intention des familles et des collectivités.

Dans le cadre de l'évaluation, nous avons également constaté qu'il est important d'améliorer les méthodes de collecte des données visant à mesurer le rendement du PNC et du PNCCA, et de s'assurer que les organismes qui reçoivent un financement continuent d'avoir des comptes à rendre quant aux services qu'ils offrent et élaborent une stratégie afin d'évaluer les effets de leurs programmes sur les facteurs contribuant à la réinsertion sociale.

Les graphiques suivants indiquent les réponses aux questions sur le succès contenues dans les questionnaires (annexe A) :



Le graphique ci-dessus indique que **79 %** des répondants de l'intérieur croient que le PNC et le PNCCA ont atteint les résultats prévus.



Lorsqu'on a interrogé les répondants clés de l'extérieur (Q.1 A) au sujet de la nécessité et de l'importance du financement fédéral pour ce qui est de la mise en œuvre de leurs programmes, **60 %** ont répondu qu'ils n'auraient pas été en mesure d'entreprendre les activités ou les initiatives qui ont été financées en vertu des programmes de contributions.

De même, **60 %** ont indiqué qu'ils ont reçu d'autres fonds du gouvernement pour mettre en œuvre des activités supplémentaires parallèlement à celles qui sont financées en vertu des programmes de contributions. Malgré le fait qu'ils reçoivent d'autres fonds du gouvernement, les répondants ont souligné

l'importance du financement provenant du SCC pour leurs programmes et leurs activités.

3.3.1 CONCLUSIONS SUR LE SUCCÈS ET LES RÉPERCUSSIONS

Même si la plupart des bénéficiaires s'attendent à un vaste éventail de résultats, ils visent tous le soutien à la réinsertion sociale des délinquants. Une des principales difficultés relativement aux programmes est de montrer la contribution des activités menées par les bénéficiaires à la réinsertion sociale. Étant donné que l'établissement d'un lien entre l'intervention et la modification du comportement humain s'apparente à l'atteinte d'une cible mobile, la contribution des activités liées aux programmes à la réinsertion sociale demeurera difficile à prouver. Cependant, d'après l'examen des dossiers et les entrevues avec les répondants clés, il ne fait pas de doute que l'absence de ces programmes et de ces services nuirait considérablement aux efforts du SCC en matière de réinsertion sociale.

3.4 RENTABILITÉ

Il ne sera pas possible de réaliser une véritable analyse coût-efficacité avant que les programmes ne produisent des données sur les résultats qui peuvent être regroupés en fonction des contributions versées. De plus, lorsqu'on procède à une analyse coût-efficacité portant sur des programmes de cette nature, il est difficile d'attribuer une valeur monétaire relativement à tous les coûts et avantages des solutions de rechange. Cela ne peut pas toujours être effectué de manière systématique et rigoureuse et ne permet pas d'examiner efficacement les résultats des programmes. Étant donné que l'évaluation ne porte pas sur une solution de rechange permettant d'atteindre les objectifs visés par le PNC et le PNCCA, nous avons utilisé une méthode commune pour évaluer l'efficacité de ces programmes.

De manière plus générale, la rentabilité peut également faire référence à une gamme de questions organisationnelles concernant les programmes ainsi que les demandeurs et les bénéficiaires de contributions. Les questions se rapportant à cette section sont les suivantes :

- La conception actuelle des programmes correspond-elle à la manière la plus efficace d'obtenir des résultats?
- Les ressources affectées sont-elles utilisées de la manière la plus efficace pour atteindre les résultats voulus?
- Est-il nécessaire que le Service correctionnel du Canada ou le gouvernement fédéral se charge de l'exécution des programmes – ceux-ci pourraient-ils être transférés, en tout ou en partie, à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations non gouvernementales ou au secteur bénévole?

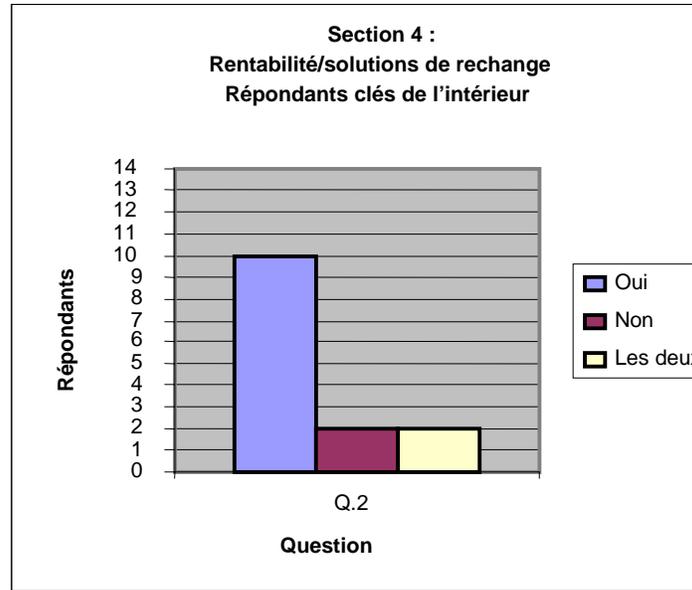
Pour mesurer la rentabilité des programmes de contributions, nous avons procédé à l'évaluation de l'efficacité des programmes aux yeux des participants, des commanditaires et du public, que le Service correctionnel du Canada représente. Certains répondants clés de l'intérieur ont indiqué que le versement de contributions n'est pas toujours l'approche adéquate pour favoriser l'atteinte des vastes objectifs fédéraux en matière de politiques et que le SCC pourrait envisager d'offrir à l'échelle nationale les services qui sont jugés essentiels à la réinsertion sociale des délinquants. Cela ne minimise pas l'importance de ces programmes. Tout service national servirait à compléter les services offerts dans le cadre des deux programmes de contributions.

L'examen des dossiers et des documents sur le PNCCA a révélé un certain chevauchement des activités menées par les agents de développement auprès de la collectivité autochtone (ADACA) et des activités financées visant à renforcer les capacités des collectivités autochtones. Une évaluation effectuée antérieurement par le Groupe de travail national sur les affaires correctionnelles autochtones (GTNACA) a mené à des conclusions similaires. Il est nécessaire d'améliorer la collaboration entre les ADACA et les organisations bénéficiaires dont le travail vise à renforcer les capacités des collectivités autochtones. Les ADACA devraient sans contredit constituer le premier lien de communication et jouer un rôle inestimable en agissant comme intermédiaire entre le SCC et ces organisations.

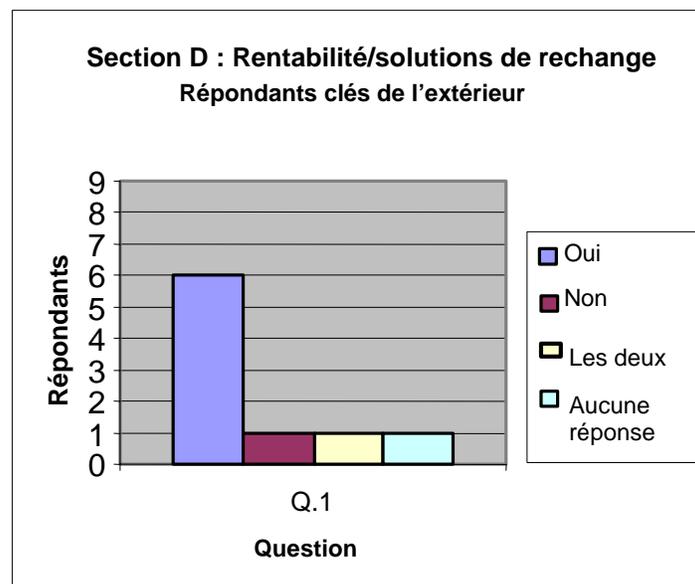
3.4.1 LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LE SCC

Les recherches indiquent que la plupart des Canadiens surestiment le nombre et la gravité des crimes et sous-estiment la sévérité des peines. Un seul incident peut mettre en péril le sentiment de sécurité d'une collectivité et diminuer du même coup la confiance du public dans le système de justice pénal du Canada. Traditionnellement, les Canadiens ont toujours jugé nécessaire, et ce encore aujourd'hui, que le SCC et le gouvernement fédéral continuent de jouer un rôle en ce qui a trait à l'approche du Canada concernant les crimes et les sanctions. Par conséquent, le PNC et le PNCCA permettent à la collectivité de contribuer activement à la réinsertion sociale des délinquants et sensibilisent la collectivité au processus de réinsertion sociale.

Les graphiques suivants indiquent les réponses aux questions sur la rentabilité et les solutions de rechange contenues dans les questionnaires (annexe A) :



Le graphique ci-dessus indique que **71 %** des répondants de l'intérieur croient que le PNC et le PNCCA atteignent les objectifs stratégiques et les résultats prévus d'une manière rentable.



Le graphique ci-dessus indique que **67 %** des répondants de l'extérieur conviennent que les programmes sont rentables. Bien que 67 % soient de cet avis, la grande majorité des répondants ont souligné la nécessité d'améliorer ou de simplifier le processus d'approbation du financement.

3.4.2 CONCLUSIONS SUR LA RENTABILITÉ

Comme l'indiquent clairement les graphiques ci-dessus, les répondants clés et les gestionnaires des programmes interrogés croient que leurs programmes atteignent les objectifs visés. Comme nous l'avons déjà mentionné à la section du présent rapport portant sur la conception et la prestation, les gestionnaires

des programmes peuvent se servir des renseignements sur la mesure du rendement découlant de l'évaluation qui sont nécessaires pour améliorer la compréhension des processus liés aux programmes parmi les intervenants qui participent aux programmes et pour accroître le soutien à l'égard d'un processus de mesure continue et d'évaluations ultérieures. L'élaboration d'une ligne directrice nationale qui établirait des délais précis à respecter pour chacune des étapes du processus de demande et d'approbation pourrait contribuer à l'amélioration de la communication entre les gestionnaires des programmes et les organismes qui dépendent d'un soutien dans le cadre du PNC et du PNCCA pour fournir des services à leurs clients.

4. CONCLUSIONS

L'évaluation a révélé que les programmes soutiennent une vaste gamme d'activités communautaires et s'harmonisent clairement avec les objectifs du SCC. Un large éventail de réalisations et certaines difficultés quant à la mise en œuvre des programmes ont été mises en évidence. Les principales conclusions sont les suivantes :

- on reconnaît progressivement que l'engagement communautaire joue un rôle crucial en ce qui a trait à la sécurité des collectivités. Les bénéficiaires de contributions en vertu d'accords devraient présenter leurs réussites en fonction de ce point de référence essentiel;
- le CGRR des programmes est un outil permettant de déterminer le rendement de ceux-ci. Il devrait être amélioré afin de favoriser l'atteinte des résultats précis attendus dans le cadre des programmes et de refléter la complexité de ses stratégies de mesure, particulièrement en ce qui a trait à la rentabilité des programmes. Cet outil doit définir les réussites à long terme et la façon dont celles-ci peuvent se concrétiser;
- en ce qui concerne la conception et la prestation, les demandeurs ont besoin de consignes supplémentaires concernant les rapports sur les résultats attendus. De plus, les importantes leçons apprises devraient continuer à être intégrées dans le but d'améliorer la mise en œuvre des programmes et les processus liés aux programmes, particulièrement le processus de présentation et d'approbation des demandes;
- le plus important défi relativement aux programmes est l'élaboration de méthodes de mesure du rendement, plus particulièrement l'établissement d'une stratégie de suivi auprès des délinquants et de leurs familles afin de faire ressortir le lien entre le soutien communautaire et la réinsertion sociale.

5. RECOMMANDATIONS

Recommandation 1

Le Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR) doit être amélioré pour assurer une planification rigoureuse en ce qui a trait à la conception et à la prestation des programmes, permettre l'utilisation de pratiques stratégiques en matière de gestion des programmes et faire en sorte qu'il soit adapté au niveau de risque et de complexité des programmes.

Les gestionnaires de programmes ont développé un CGRR. Les conclusions de la présente évaluation aideront les gestionnaires des programmes à améliorer ce cadre, en mettant l'accent sur les stratégies de mesure du rendement et la façon d'obtenir des résultats au profit des Canadiens. De plus, le modèle logique relatif aux programmes et les indicateurs de rendement doit être révisé afin de mesurer le succès de façon plus réaliste, en tenant compte de la responsabilité quant à la collecte de données et des coûts associés à cette collecte. Comme il a déjà été mentionné dans le présent rapport, une évaluation formative comprend habituellement une collecte d'information avant les étapes initiales du projet ou du programme, dans le but de déterminer si les efforts déployés par les gestionnaires des programmes sont conformes à ce qui a été prévu, de relever tout obstacle et de déterminer les ajustements et les corrections à apporter en cours de route afin d'accroître l'efficacité des programmes. Étant donné que le CGRR est un document en évolution, il est important d'établir des indicateurs de succès à court et à long terme, par exemple :

- des enquêtes de suivi auprès des bénéficiaires pour mesurer leur degré de satisfaction à l'égard de l'exécution du PNC et du PNCCA ainsi que des avantages obtenus;
- des études de cas liées aux bénéficiaires pour déterminer leur rôle à l'appui de l'objectif stratégique du SCC, soit la réinsertion sociale en toute sécurité et le renforcement des capacités des collectivités.

Recommandation 2

Établir un processus d'examen et d'approbation des demandes caractérisé par la rapidité et l'efficacité, et améliorer le versement des fonds approuvés de manière à appuyer une mise en œuvre efficace des programmes et des services par les bénéficiaires des contributions.

Bien que les modalités du PNC et du PNCCA définissent clairement les exigences et le processus liés aux demandes, elles ne fixent pas de délai précis à respecter concernant les étapes du processus de demande et d'approbation.

Les répondants clés interrogés ont indiqué que le délai nécessaire à l'examen des demandes leur fait subir un stress excessif parce qu'ils ne savent parfois pas si un financement sera accordé pour un programme. Les gestionnaires des programmes pourraient établir un calendrier relatif à la présentation des demandes et s'engager à respecter un délai pour l'annonce d'une décision concernant les demandes. De plus, il pourrait être bénéfique pour les programmes de déterminer des thèmes qui seront privilégiés pour ce qui est du versement des contributions et de communiquer ces thèmes aux bénéficiaires.

Recommandation 3

Le SCC devrait établir des stratégies pour engager les communautés et les agences autochtones dans la prestation de services aux délinquants autochtones.

Le SCC devrait travailler de près avec les organismes bénéficiaires qui ont reçues des subventions pour le renforcement des capacités des communautés autochtones sous l'article 79 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLSC), afin de s'assurer qu'il n'y a pas de duplication d'activités et que l'accomplissement des résultats est partagé.

Recommandation 4

La portée des programmes doit être élargie pour assurer un accès égal au financement et améliorer la lettre d'appel comme moyen de promouvoir le SCC et de faire participer d'autres organisations que celles qui ont obtenu un financement les années précédentes.

Comme il a déjà été mentionné dans le présent rapport, au début de chaque année, le SCC envoie une lettre d'appel aux organisations afin de leur demander de présenter leurs demandes. Nous avons constaté que les organisations qui ont établi une relation avec le SCC font en sorte que celle-ci soit maintenue et appuient les activités du SCC afin de l'aider à atteindre ses objectifs organisationnels. Il est important que les gestionnaires des programmes se servent de la lettre d'appel comme moyen de lancer une invitation à d'autres groupes importants que ceux qui ont reçu un financement les années précédentes.

Les gestionnaires des programmes devraient examiner et envisager de nouvelles façons d'exécuter certains aspects des programmes. Il pourrait être nécessaire d'élaborer des lignes directrices officielles à l'intention des bénéficiaires et de lancer des appels de propositions officiels deux fois par année, afin de réduire le nombre de demandes qui sont présentées au même moment.

Afin d'améliorer sa stratégie de communication, le SCC pourrait créer une nouvelle section dans son site Web qui servirait à afficher les objectifs des programmes de contributions, les lignes directrices concernant les demandes et d'autres renseignements connexes à l'intention des demandeurs éventuels.

Recommandation 5

Établir une stratégie de consultation qui ferait en sorte que les gestionnaires des programmes consultent régulièrement le Conseil du Trésor pour obtenir des précisions quant aux exigences en matière de production de rapports basés sur le montant des contributions.

Les limites suggérées concernant le montant des accords de contributions à des fins de production de rapports sont les suivantes :

- dans le cas des accords de contributions de moins de 25 000 \$, les rapports devraient porter uniquement sur les résultats locaux ;
- dans le cas des accords de contributions dont la valeur se situe entre 25 000 \$ et 100 000 \$, les rapports devraient porter sur les résultats en matière de réinsertion sociale et faire état des répercussions sur la collectivité (sensibilisation accrue, meilleure participation du public et de groupes dont le travail ne porte habituellement pas sur la réinsertion sociale), mesurées en fonction de la couverture médiatique, du taux de participation, etc ;
- dans le cas des accords de contributions de plus de 100 000 \$, les rapports devraient porter sur les résultats concernant les capacités et les répercussions sur la collectivité, en plus de comprendre un énoncé économique ainsi qu'une analyse des répercussions sociales, y compris les grandes réalisations (physiques et humaines) et la réduction du taux de récidive.

Dans le cadre du programme, des lignes directrices devraient être élaborées afin d'aider les bénéficiaires de contributions à produire les rapports sur les résultats. Cela améliorerait l'uniformité de ces rapports et appuierait une évaluation sommative ultérieure de ces programmes. Tous les bénéficiaires doivent produire des rapports sur l'atteinte des résultats. Les exigences concernant les rapports sur le rendement devraient figurer sur les formulaires de demande et les accords afin de s'assurer que les organisations soient informées de ces obligations et les remplissent.

Recommandation 6

On devrait envisager de former une alliance et un partenariat stratégiques officiels entre le PNC et le PNCCA et d'autres programmes fédéraux de contributions, et d'échanger des idées sur la conception et la prestation des programmes.

Le Programme national de contributions est un outil important qui permet au gouvernement du Canada d'entretenir des relations avec divers intervenants et de faire participer le public de façon stratégique à l'atteinte de ses objectifs globaux. Plusieurs ministères gouvernementaux ont établi différentes catégories d'accords de contributions, ce qui les aide à atteindre leurs obligations réglementaires et à donner suite à leurs priorités générales. Le Service correctionnel du Canada doit établir de meilleurs partenariats avec ces ministères et échanger les leçons apprises quant à la conception, à la prestation et à la mesure du rendement relativement à leurs accords de contributions respectifs.

Recommandation 7

Le SCC devrait mieux évaluer les besoins en matière de financement à combler à l'aide des programmes de contributions, afin d'allouer les montants adéquats et de réduire les cas où des fonds provenant d'autres enveloppes doivent être utilisés.

Comme il a déjà été mentionné dans le présent rapport, depuis 2001, le coût réel des programmes de contributions du SCC est, en moyenne, quatre fois plus élevé que le coût prévu. Afin d'éviter que cette situation ne se reproduise, les gestionnaires des programmes et l'organisation (et particulièrement le CPNC) doivent examiner le processus d'établissement des niveaux de financement et mieux répondre aux besoins en matière de financement à combler à l'aide des programmes.

Annexe A

Questionnaires

PROGRAMME NATIONAL DE CONTRIBUTIONS ET PROGRAMME NATIONAL DE CONTRIBUTIONS AUX COLLECTIVITÉS AUTOCHTONES

RÉPONDANTS CLÉS DE L'EXTÉRIEUR

INTRODUCTION

Date de l'entrevue : _____

Nom du répondant clé : _____

Organisation : _____

Rôle/titre du poste : _____

Veillez cocher le programme qui s'applique :

Programme national de contributions : _____

Programme national de contributions aux collectivités autochtones : _____

SECTION 1 : RAISON D'ÊTRE/PERTINENCE

1. La raison d'être de votre programme de contributions est-elle fondée sur des problèmes ou des besoins clairement définis? (Quel en est l'objet?)

Non

Oui

2. Le programme de contributions comble-t-il une lacune ou un besoin au chapitre de la réinsertion sociale des délinquants?

Non

Oui

SECTION 2 : CONCEPTION ET PRESTATION

1. Croyez-vous que la conception actuelle de votre programme de contributions est propice à la réalisation des objectifs et des résultats visés?

Non Oui

2. A. À votre avis, quels sont les principaux objectifs de votre programme de contributions?

- B. Les objectifs et les résultats souhaités en ce qui concerne le programme de contributions sont-ils clairement définis?

Non Oui

3. Le programme de contributions est-il adéquatement exécuté en ce qui a trait aux :

[1] documents de communication?

[2] processus d'application?

[3] réseaux de prestation et d'approbation?

SECTION 3 : SUCCÈS

1. A. Est-il prouvé que, en l'absence d'appui ou de financement dans le cadre du programme, vous auriez entrepris l'activité ou l'initiative?

Non Oui

B. De quelle façon le programme de contributions a-t-il aidé votre organisation à atteindre les objectifs et les buts qu'elle s'était fixés?

2. Avez-vous reçu d'autres fonds du gouvernement? Si oui, lesquels et à quel moment?
 Non Oui

SECTION 4 : RENTABILITÉ/SOLUTIONS DE RECHANGE

1. Le programme de contributions est-il exécuté de la manière la plus rentable qui soit?
 Non Oui

Avez-vous d'autres commentaires à formuler?

Merci de votre temps

**Entrevue avec les répondants clés de l'extérieur
(PNC et PNCCA)
Questions quantitatives**

Section 1 : Raison d'être/pertinence

Question	Oui		Non		Je ne sais pas		Les deux	
	N ^{bre}	%						
1. La raison d'être de votre programme de contributions est-elle fondée sur des problèmes ou des besoins clairement définis? (Quel en est l'objet?)	7	78 %	2	22 %				
2. Le programme de contributions comble-t-il une lacune ou un besoin au chapitre de la réinsertion sociale des délinquants?	7	78 %			1	11 %	1	11 %

Section 2 : Conception et prestation

Question	Oui		Non		Je ne sais pas		Les deux	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%		
1. Croyez-vous que la conception actuelle de votre programme de contributions est propice à la réalisation des objectifs et des résultats visés?	7	78 %	1	11 %	1	11 %		
2. B. Les objectifs et les résultats souhaités en ce qui concerne le programme de contributions sont-ils clairement définis?	7	78 %	2	22 %				

Section 3 : Succès

Question	Oui		Non		Je ne sais pas		Oui et non	
	N ^{bre}	%						
1. A. Est-il prouvé que, en l'absence d'appui ou de financement dans le cadre du programme, vous auriez entrepris l'activité ou l'initiative?	2	22 %	6	67 %			1	11 %
2. Avez-vous reçu d'autres fonds du gouvernement? Si oui, lesquels et à quel moment?	6	67 %			3	33 %		

Section 4 : Rentabilité/solutions de rechange

Question	Oui		Non		Je ne sais pas	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
1. Le programme de contribution est-il exécuté de la manière la plus rentable qui soit?	5	56 %	2	22 %	2	22 %

**PROGRAMME NATIONAL DE CONTRIBUTIONS
ET
PROGRAMME NATIONAL DE CONTRIBUTIONS
AUX COLLECTIVITÉS AUTOCHTONES**

RÉPONDANTS CLÉS DE L'INTÉRIEUR

INTRODUCTION

Date de l'entrevue : _____

Nom du répondant clé : _____

Organisation : _____

Rôle/titre du poste : _____

Veillez cocher le programme qui s'applique :

Programme national de contributions : _____

Programme national de contributions aux collectivités autochtones : _____

SECTION 1 : RAISON D'ÊTRE/PERTINENCE

1. La raison d'être de votre programme de contributions est-elle fondée sur des problèmes ou des besoins clairement définis? (Quel en est l'objet?)

Non Oui

2. Le programme de contributions comble-t-il une lacune ou un besoin au chapitre de la réinsertion sociale des délinquants?

Non Oui

3. Croyez-vous que votre programme de contributions est conforme aux priorités générales du gouvernement et du SCC?

Non Oui

4. Dans quelle mesure les demandeurs et les projets correspondent-ils aux composantes et aux critères de votre programme de contributions?

1	2	3	4	5
Pas du tout		Un peu		Tout à fait

Veillez expliquer votre réponse :

SECTION 2 : CONCEPTION ET PRESTATION

1. Croyez-vous que la conception actuelle de votre programme de contributions est propice à la réalisation des objectifs et des résultats visés?

Non Oui

2. A. À votre avis, quels sont les principaux objectifs de votre programme de contributions?

B. Les objectifs et les résultats souhaités en ce qui concerne le programme de contributions sont-ils clairement définis?

Non Oui

3. Cette question s'adresse uniquement aux répondants clés des programmes de contributions.

Le programme de contributions est-il adéquatement exécuté en ce qui a trait aux :

[1] documents de communication?

[2] processus d'application?

[3] réseaux de prestation et d'approbation?

SECTION 3 : SUCCÈS

1. Dans quelle mesure le PNC et le PNCCA, individuellement et collectivement, ont-ils atteint les résultats prévus?

1	2	3	4	5
Pas du tout		Un peu		Tout à fait

Veuillez expliquer votre réponse :

SECTION 4 : RENTABILITÉ

2. A. Le programme de contributions est-il le moyen le plus efficace pour atteindre :

[1] les objectifs stratégiques?

[2] les résultats prévus?

B. Existe-t-il des solutions de rechange?

3. Le programme de contributions est-il exécuté de la manière la plus rentable qui soit?

Non Oui

Avez-vous d'autres commentaires à formuler?

Merci de votre temps

ENTREVUE AVEC LES RÉPONDANTS CLÉS DE L'INTÉRIEUR (PNC et PNCCA) Questions quantitatives

Section 1 : Raison d'être/pertinence

Question	Oui		Non		Je ne sais pas		Les deux	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
1. La raison d'être de votre programme de contributions est-elle fondée sur des problèmes ou des besoins clairement définis? (Quel en est l'objet?)	16	100 %						
2. Le programme de contributions comble-t-il une lacune ou un besoin au chapitre de la réinsertion sociale des délinquants?	15	94 %					1	6 %
3. Croyez-vous que votre programme de contributions est conforme aux priorités générales du gouvernement et du SCC?	16	100 %						

Question	1	2	3	4	4.5	5
4. Dans quelle mesure les demandeurs et les projets correspondent-ils aux composantes et aux critères de votre programme de contributions?			3	2	2	9

Section 2 : Conception et prestation

Question	Oui		Non		S/O		Les deux	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
1. Croyez-vous que la conception actuelle du programme de contributions du SCC est propice à la réalisation des objectifs et des résultats visés?	13	81 %	1	6 %			2	13 %
2. B. Les objectifs et les résultats souhaités en ce qui concerne le programme de contributions sont-ils clairement définis?	4	25 %	1	6 %	11	69 %		

Section 3 : Succès

Question	1	2	3	4	4.5	5	S/O
1. Dans quelle mesure le PNC et le PNCCA, individuellement et collectivement, ont-ils atteint les résultats prévus?			1	7	2	2	4

Section 4 : Rentabilité/solutions de rechange

Question	Oui		Non		Je ne sais pas		Les deux	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
2. Le programme de contributions est-il exécuté de la manière la plus rentable qui soit?	11	69 %	2	12,5 %	2	12,5 %	1	6

Annexe B

Liste de répondants clés

ORGANISATION	TITRE
Catholic Charities of the Archdiocese	Directeur/directrice par intérim
Association canadienne des centres de vie autonome	Directeur/directrice des services et du développement
Conseil des Églises pour la Justice et la Criminologie	Coordonnateur/coordonnatrice des projets
Centre international pour la réforme du droit pénal et la politique de justice criminelle	Directeur exécutif/directrice exécutive
Association des services de réhabilitation sociale du Québec	Directrice générale
Conseil des Églises pour la Justice et la Criminologie	Vice-président
Metis National Council of Women	Directeur exécutif/directrice exécutive
Société John Howard de la Nouvelle-Écosse	Directeur exécutif/directrice exécutive
Foyer de groupe Morningstar	PDG
SCC	Ancien président/ancienne présidente du CNC
SCC	Conseiller spécial/conseillère spéciale, Services corporatifs
SCC	Commissaire adjoint/adjointe, Services corporatifs
SCC	Contrôleur/contrôleuse
SCC	DG, Engagement des citoyens et des initiatives communautaires
SCC	Gestionnaire par intérim, Initiatives pour les Autochtones
SCC	Directeur/directrice, Justice réparatrice et règlements des différends
SCC	Directeur/directrice, Relations internationales
SCC	Conseiller juridique/conseillère juridique
SCC	Sous-commissaire par intérim, Opérations
SCC	Directeur/directrice, Services correctionnels communautaires
SCC	Gestionnaire principal de projet
SCC	Sous-commissaire adjoint/adjointe par intérim
SCC	Coordonnateur régional/coordonnatrice régionale

Annexe C

Dossiers examinés

1. CONGRÈS DES PEUPLES AUTOCHTONES
2. ASSOCIATION CANADIENNE COMMÉMORATIVE DES AGENTS DE LA PAIX
3. MAISON DE L'ESPÉRANCE
4. UNIVERSITÉ SIMON FRASER
5. REGROUPEMENT CANADIEN D'AIDE AUX FAMILLES DES DÉTENU(E)S
6. INTERNATIONAL INSTITUTE ON SPECIAL NEEDS OFFENDERS CANADA INC.
7. ASSOCIATION CANADIENNE DES CENTRES DE VIE AUTONOME
8. SOCIÉTÉ JOHN HOWARD, MONCTON (NOUVEAU-BRUNSWICK)
9. ASSOCIATIONS NATIONALES INTÉRESSÉES À LA JUSTICE CRIMINELLE (ANIJC)
10. YOUCAN
11. COMITÉ INTERCONFESSIONNEL D'AUMÔNERIE
12. SOCIÉTÉ SAINT-LÉONARD DU CANADA
13. FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS
14. KINGDOM COVENANT CENTRE
15. MAISON RUSSE HUMANITAIRE
16. CONSEIL DES ÉGLISES POUR LA JUSTICE ET LA CRIMINOLOGIE
17. INUIT TAPIRIT KANATAMI

Annexe D

Contributions par exercice dans le cadre du PNC et du PNCCA

Contributions dans le cadre du PNCCA pour 2001-2002		
Bénéficiaire	Montant	Catégorie
NATIVE COUNSELING SERVICES OF ALBERTA	23 575,00	1
Sous-total de la catégorie 1	23 575,00	
PREMIERE NATION NEKANEET	58 200,00	2
PREMIÈRE NATION OCHICHAKKOSIPI	1 094 925,20	2
GRAND CONSEIL DE PRINCE ALBERT	500,00	2
QWA SAW UM HEALING LODGE SOCIETY	12 500,00	2
PREMIÈRE NATION DE GEORGE GORDON	4 214,56	2
THE MEEWASINOTA CORPORATION	51 000,00	2
PREMIÈRE NATION PIAPOT	10 300,00	2
PAVILLON DE RESSOURCEMENT SOMBA K'E	60 000,00	2
WABANO CENTER FOR ABORIGINAL HEALTH INC.	10 000,00	2
CENTRE DE GUÉRISON WASESKUN	312 302,00	2
CENTRE DE GUÉRISON WASESKUN	266 529,09	2
Sous-total de la catégorie 2	1 880 470,85	
FEDERATION OF SASKATCHEWAN INDIAN NATIONS	55 300,00	3
ALL NATIONS HOPE AIDS NETWORK	500,00	3
ASSEMBLY OF MANITOBA CHIEFS	30 000,00	3
CREE-ATIVE MEDIA	26 750,00	3
MANITOBA ABORIGINAL PEOPLES' ASSOCIATION	41 196,00	3
ASSOCIATION DES FEMMES AUTOCHTONES DU CANADA	68 468,00	3
PAUKTUUTIT INUIT WOMEN'S ASSOCIATION	65 000,00	3
SERVICES PARAJUDICIAIRES AUTOCHTONES DU QUÉBEC	2 000,00	3
ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS	65 000,00	3
CONGRÈS DES PEUPLES AUTOCHTONES	64 800,00	3
RALLIEMENT NATIONAL DES MÉTIS	65 000,00	3

THE METIS NATIONAL COUNCIL OF WOMEN	80 834,00	3
MAISON WASESKUN	103 437,00	3
Sous-total de la catégorie 3	668 285,00	
Total	2 572 330,85	

Contributions dans le cadre du PNC pour 2001-2002

Bénéficiaire	Montant	Catégorie
ASSOCIATION DE RENCONTRES CULTURELLES AVEC LES DÉTENUS	65 000,00	1
ASSOCIATION DES DÉTENUS DE RACE NOIRE	25 000,00	1
ASSOCIATION DES DÉTENUS DE RACE NOIRE	13 000,00	1
ASSOCIATION DES DÉTENUS DE RACE NOIRE	14 000,00	1
BRIDGE HOUSE (KINGSTON) INC.	65 000,00	1
CATHOLIC CHARITIES OF THE ARCHDIOCESE OF VANCOUVER	32 034,42	1
CONSEIL DES ÉGLISES POUR LA JUSTICE ET LA CRIMINOLOGIE	5 000,00	1
SOCIÉTÉ ELIZABETH FRY DU CAP BRETON	5 000,00	1
SOCIÉTÉ ELIZABETH FRY DE LA PARTIE CONTINENTALE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE	10 000,00	1
SOCIÉTÉ ELIZABETH FRY DE SAINT JOHN	2 054,00	1
GRUPE CO-VI (ANCIENNEMENT COMITÉ DE CORRESPONDANCE ET DE VISITES BÉNÉVOLES AUX DÉTENUS DE DONACONA INC.)	18 000,00	1
CENTRE D'INTÉGRATION JUIF	13 980,00	1
L'ERMITAGE DU PAIN PARTAGE	2 000,00	1
M2/W2 ASSOCIATION	55 800,00	1
MAISON DE L'AMITIÉ	2 000,00	1
MAISON JOHN HOWARD INC.	40 000,00	1
FRATERNITÉ DES PRISONS DU CANADA	12 300,00	1
SOCIÉTÉ SAINT-LÉONARD DU CANADA	35 000,00	1
ASSOCIATION CANADIENNE DES CENTRES DE VIE AUTONOME	105 000,00	1
ASSOCIATION CANADIENNE DES CENTRES DE VIE AUTONOME	40 000,00	1
REGROUPEMENT CANADIEN D'AIDE AUX FAMILLES DES	34 000,00	1

DÉTENU(E)S		
CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMÉE DU SALUT DU CANADA, SECTION DES SERVICES CORRECTIONNELS ET JUDICIAIRES, CENTRE DE RESSOURCES COMMUNAUTAIRES DE LA VALLÉE DU FRASER	23 388,00	1
SOCIÉTÉ JOHN HOWARD	179 800,00	1
SOCIÉTÉ JOHN HOWARD DE KINGSTON	48 900,00	1
SOCIÉTÉ JOHN HOWARD DU NOUVEAU-BRUNSWICK	15 000,00	1
SOCIÉTÉ JOHN HOWARD DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE	15 000,00	1
SOCIÉTÉ JOHN HOWARD DE L'ONTARIO	16 000,00	1
SOCIÉTÉ JOHN HOWARD D'OTTAWA	6 300,00	1
SOCIÉTÉ JOHN HOWARD DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	4 000,00	1
SOCIÉTÉ JOHN HOWARD DE RED DEER	40 000,00	1
SOCIÉTÉ JOHN HOWARD DE LA VALLÉE DU FRASER	57 192,00	1
Sous-total de la catégorie 1	999 748,42	
ACADIA DIVINITY COLLEGE	3 375,00	2
ASSOCIATION DES SERVICES DE RÉHABILITATION SOCIALE DU QUÉBEC	35 000,00	2
ASSOCIATION DES SERVICES DE RÉHABILITATION SOCIALE DU QUÉBEC	25 000,00	2
ATLANTIC CRIME PREVENTION COORDINATING COMMITTEE	5 000,00	2
BRACEBRIDGE COMMUNITY POLICING COMMITTEE	3 200,00	2
CENTRE CANADIEN DE LUTTE CONTRE L'ALCOOLISME ET LES TOXICOMANIES	14 000,00	2
ASSOCIATION CANADIENNE DE JUSTICE PÉNALE	22 000,00	2
RÉSEAU JURIDIQUE CANADIEN VIH-SIDA	1 000,00	2
ASSOCIATION CANADIENNE COMMÉMORATIVE DES AGENTS DE LA PAIX	5 000,00	2
CENTRE DE SERVICE COMMUNAUTAIRE JUSTICE ET FOI	4 000,00	2
COMMUNITY VOLUNTEER CENTRE	5 380,00	2
DIMESTORE PRODUCTION INC.	5 000,00	2
INSTITUT SUR LA GOUVERNANCE	10 000,00	2

COMITÉ INTERCONFESSIONNEL D'AUMÔNERIE	55 000,00	2
LOYALIST COLLEGE	300,00	2
MOUVEMENT FRATERNITÉ HAÏTI- QUÉBEC	8 000,00	2
ASSOCIATIONS NATIONALES INTÉRESSÉES À LA JUSTICE CRIMINELLE	25 000,00	2
CONSEIL FÉDÉRAL DE L'ONTARIO (DRHC)	9 000,00	2
ONTARIO HALFWAY HOUSE ASSOCIATION	30 000,00	2
PARTENAIRES EN APPRENTISSAGE	20 000,00	2
FONDATION POUR LES ARTS DANS LES PRISONS	25 000,00	2
UNIVERSITÉ SIMON FRASER, DÉPARTEMENT DE CRIMINOLOGIE, CENTRE POUR LA JUSTICE RÉPARATRICE	50 000,00	2
UNIVERSITÉ SIMON FRASER, DÉPARTEMENT DE CRIMINOLOGIE, CENTRE POUR LA JUSTICE RÉPARATRICE	8 800,00	2
SIR SANDFORD FLEMING COLLEGE	500,00	2
SOCIÉTÉ DE CRIMINOLOGIE DU QUÉBEC	5 000,00	2
SOCIÉTÉ SAINT-LÉONARD DU CANADA	8 000,00	2
SOCIÉTÉ SAINT-LÉONARD DU CANADA	1 000,00	2
THE ATLANTIC CANADIAN CONFERENCE ON FAS/FAE 2002	1 000,00	2
CONSEIL DES ÉGLISES POUR LA JUSTICE ET LA CRIMINOLOGIE	25 000,00	2
FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS	10 000,00	2
THE GEORGIAN COLLEGE FOUNDATION	1 000,00	2
CENTRE INTERNATIONAL POUR LA RÉFORME DU DROIT PÉNAL ET LA POLITIQUE DE JUSTICE CRIMINELLE	55 000,00	2
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES AUMÔNIERS DE PRISON (IPCA)	20 000,00	2
UNIVERSITÉ DE TORONTO, CENTRE DE CRIMINOLOGIE	10 000,00	2
YOUCAN	40 000,00	2
YOUCAN	61 350,00	2
Sous-total de la catégorie 2	606 905,00	
MOUNTAIN TOP HOUSE INC.	100 000,00	3

STELLA BURRY CORP.	45 000,00	3
CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMÉE DU SALUT DU CANADA	23 497,45	3
CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMÉE DU SALUT DU CANADA	15 823,10	3
CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMÉE DU SALUT DU CANADA, SECTION DES SERVICES CORRECTIONNELS ET JUDICIAIRES, CENTRE DE RESSOURCES COMMUNAUTAIRES DE LA VALLÉE DU FRASER	28 497,38	3
WESTCOAST GENESIS SOCIETY	26 844,28	3
Sous-total de la catégorie 3	239 662,21	
Total	1 846 315,63	

Contributions dans le cadre du PNCCA pour 2002-2003

Bénéficiaire	Montant	Catégorie
MAISON WASESKUN	152 302,00 \$	2
MEEWASINOTA CORPORATION	25 500,00 \$	2
METIS NATION OF ALBERTA	15 000,00 \$	2
PAVILLON DE RESSOURCEMENT OCHICHAKKOSIPI	1 012 374,00 \$	2
Sous-total de la catégorie 2	1 205 176,00 \$	
ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS	65 000,00 \$	3
CONGRÈS DES PEUPLES AUTOCHTONES	65 000,00 \$	3
FEDERATION OF SASKATCHEWAN	19 000,00 \$	3
MANITOBA METIS FEDERATION INC	50 000,00 \$	3
RALLIEMENT NATIONAL DES MÉTIS	97 500,00 \$	3
METIS NATIONAL COUNCIL OF WOMEN INC	32 500,00 \$	3
ASSOCIATION DES FEMMES AUTOCHTONES DU CANADA	65 000,00 \$	3
NATION NISHNAWBE-ASKI	45 000,00 \$	3
PAUKTUUTIT INUIT WOMENS ASSOCIATION	110 250,00 \$	3
OKANAGAN ABORIGINAL AIDS SOCIETY	2 000,00 \$	3
Sous-total de la catégorie 3	551 250,00 \$	
Total	1 756 426,00 \$	

Contributions dans le cadre du PNC pour 2002-2003

Bénéficiaire	Montant	Catégorie
ASSOCIATION DE RENCONTRES CULTURELLES AVEC LES DÉTENUS	34 000,00	1
BRIDGE HOUSE	130 000,00	1
REGROUPEMENT CANADIEN D'AIDE AUX FAMILLES DES	11 000,00	1

DÉTENU(E)S		
REGROUPEMENT CANADIEN D'AIDE AUX FAMILLES DES DÉTENU(E)S	35 000,00	1
CATHOLIC CHARITIES	32 028,00	1
CONSEIL DES ÉGLISES	4 406,31	1
SOCIÉTÉ ELIZABETH FRY DE LA PARTIE CONTINENTALE	16 000,00	1
ERMITAGE DU PAIN PARTAGE	5 000,00	1
GROUPE CO-VI	18 000,00	1
MAISON DE L'ESPÉRANCE	55 000,00	1
SOCIÉTÉ JOHN HOWARD DU NOUVEAU-BRUNSWICK	15 000,00	1
SOCIÉTÉ JOHN HOWARD DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE	15 000,00	1
SOCIÉTÉ JOHN HOWARD DE L'ONTARIO	21 532,00	1
SOCIÉTÉ JOHN HOWARD DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	4 000,00	1
M2W2	55 800,00	1
MAISON JOHN HOWARD INC	40 000,00	1
FRATERNITÉ DES PRISONS DU CANADA	12 300,00	1
ARMÉE DU SALUT	23 388,00	1
ASSOCIATION CANADIENNE DES CENTRES DE VIE AUTONOME	97 000,00	1
SOCIÉTÉ JOHN HOWARD DU NOUVEAU-BRUNSWICK	-25 275,00	1
SOCIÉTÉ JOHN HOWARD DU NOUVEAU-BRUNSWICK	90 825,00	1
Sous-total de la catégorie 1	690 004,31	
ASSOCIATION DES SERVICES DE RÉHABILITATION SOCIALE DU QUÉBEC	30 000,00	2
ASSOCIATION FOR THE TREATMENT	3 140,00	2
SOCIÉTÉ ELIZABETH FRY DE SAINT JOHN	8 000,00	2
FÉDÉRATION CANADIENNE	10 500,00	2
GEORGIAN COLLEGE FOUNDATION	1 000,00	2
COMITÉ INTERCONFESSIONNEL D'AUMÔNERIE	59 000,00	2
INTERNATIONAL INSTITUTE OF SPECIAL NEEDS OFFENDERS	5 000,00	2
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES AUMÔNIERS DE PRISON	18 000,00	2
LOYALIST COLLEGE	300,00	2
ONTARIO HALFWAY HOUSE ASSOCIATION	50 000,00	2
PARTENAIRES EN	20 000,00	2

APPRENTISSAGE		
SIR SANFORD FLEMING COLLEGE	500,00	2
SOCIÉTÉ SAINT-LÉONARD DU CANADA	9 000,00	2
ABLE	3 000,00	2
BRACEBRIDGE COMMUNITY POLICING	3 875,00	2
ASSOCIATION CANADIENNE DE JUSTICE PÉNALE	20 000,00	2
ASSOCIATION CANADIENNE COMMÉMORATIVE DES AGENTS DE LA PAIX	5 000,00	2
CENTRE INTERNATIONAL POUR LA RÉFORME DU DROIT PÉNAL ET LA POLITIQUE DE JUSTICE CRIMINELLE	55 000,00	2
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES AFFAIRES CORRECTIONNELLES ET PÉNITENCIÈRES (AIACP)	180 976,40	2
ASSOCIATIONS NATIONALES INTÉRESSÉES À LA JUSTICE CRIMINELLE	25 000,00	2
UNIVERSITÉ SIMON FRASER	75 000,00	2
YUCAN – SOLLICITEUR GÉNÉRAL CANADA	75 000,00	2
BC CENTRE FOR DISEASE	3 000,00	2
Sous-total de la catégorie 2	660 291,40	
ARMÉE DU SALUT, DUNSMUIR HOUSE	16 139,52	3
STELLA BURRY CORPORATION	45 000,00	3
ARMÉE DU SALUT, ELLEN OSLER HOME	8 888,50	3
Sous-total de la catégorie 3	70 028,02	
Total	1 420 323,73	

Contributions à des organisations autochtones pour 2003-2004

Bénéficiaire	Montant	Catégorie
MAISON WASESKUN	13 500,00	2
PAVILLON DE RESSOURCEMENT OCHICHAKKOSIPI	1 009 178,23	2
Sous-total de la catégorie 2	1 022 678,23	
POPULATION BISPIRITUELLE DES PREMIÈRES NATIONS	5 000,00	3
ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS	115 000,00	3
CONGRÈS DES PEUPLES AUTOCHTONES	74 469,17	3
FEDERATION OF SASKATCHEWAN	41 300,00	3
INTERNATIONAL INSTITUTE ON SPECIAL NEEDS OFFENDERS	5 575,00	3

INUIT TAPIRIIT KANATAMI	74 215,00	3
METIS NATIONAL COUNCIL OF WOMEN INC	130 000,00	3
ASSOCIATION DES FEMMES AUTOCHTONES DU CANADA	27 330,42	3
NATION NISHNAWBE-ASKI	15 000,00	3
PAUKTUUTIT INUIT WOMENS ASSOCIATION	99 997,50	3
Sous-total de la catégorie 3	587 887,09	
Total	1 610 565,32	

Contributions dans le cadre du PNC pour 2003-2004

Bénéficiaire	Montant	Catégorie
ASSOCIATION DE RENCONTRES CULTURELLES AVEC LES DÉTENU(S)	31 875,00	1
CATHOLIC CHARITIES OF THE ARCHDIOCESE OF VANCOUVER	32 028,00	1
CATHOLIC SOCIAL SERVICES	12 000,00	1
CONSEIL DES ÉGLISES	5 000,00	1
ERMITAGE DU PAIN PARTAGE	5 000,00	1
GROUPE CO-VI	18 000,00	1
M2W2	55 800,00	1
ARMÉE DU SALUT	23 388,00	1
SOCIÉTÉ ELIZABETH FRY DU NOUVEAU-BRUNSWICK	1 167,11	1
SOCIÉTÉ ELIZABETH FRY DU CAP BRETON	8 000,00	1
SOCIÉTÉ ELIZABETH FRY DE LA PARTIE CONTINENTALE	16 000,00	1
SOCIÉTÉ ELIZABETH FRY DE SAINT JOHN	4 500,00	1
STELLA BURRY CORPORATION	45 000,00	1
BRIDGE HOUSE	64 999,92	1
SOCIÉTÉ JOHN HOWARD DU NOUVEAU-BRUNSWICK	49 810,00	1
SOCIÉTÉ JOHN HOWARD DU NOUVEAU-BRUNSWICK	68 492,00	
Sous-total de la catégorie 1	441 060,03	
ASSOCIATION DES SERVICES DE RÉHABILITATION SOCIALE DU QUÉBEC	57 405,00	2
COMITÉ CENTRAL MENNONITE	48 000,00	2
PARTENAIRES EN APPRENTISSAGE	19 888,07	2
SOCIÉTÉ DE CRIMINOLOGIE DU QUÉBEC	5 000,00	2
REGROUPEMENT CANADIEN D'AIDE AUX FAMILLES DES DÉTENU(E)S	25 000,00	2
REGROUPEMENT CANADIEN D'AIDE AUX FAMILLES DES DÉTENU(E)S	21 875,00	2
FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS	8 000,00	2

INTERNATIONAL COMMUNITY CORRECTION (ICCA)	10 000,00	2
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES AUMÔNIERS DE PRISON	22 000,00	2
SOCIÉTÉ JOHN HOWARD DU NOUVEAU-BRUNSWICK	10 000,00	2
SOCIÉTÉ JOHN HOWARD DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE	10 000,00	2
SOCIÉTÉ SAINT-LÉONARD DU CANADA	15 000,00	2
ASSOCIATION DES SERVICES DE RÉHABILITATION SOCIALE DU QUÉBEC	6 724,00	2
ASSOCIATION CANADIENNE COMMÉMORATIVE DES AGENTS DE LA PAIX	5 000,00	2
CONSEIL DES ÉGLISES POUR LA JUSTICE ET LA CRIMINOLOGIE	75 000,00	2
CIRCLE OF EAGLES LODGE SOCIETY	1 900,00	2
CONSEIL DES ÉGLISES	5 000,00	2
SOCIÉTÉ ELIZABETH FRY DU CAP BRETON	5 000,00	2
MAISON DE L'ESPÉRANCE	4 800,00	2
CENTRE INTERNATIONAL POUR LA RÉFORME DU DROIT PÉNAL ET LA POLITIQUE DE JUSTICE CRIMINELLE	55 000,00	2
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES AFFAIRES CORRECTIONNELLES ET PÉNITENCIÈRES (AIACP)	92 717,96	2
SOCIÉTÉ JOHN HOWARD DE L'ONTARIO	10 000,00	2
KINGDOM COVENANT CENTRE	5 000,00	2
MAISON CROSS ROADS DE LA SOCIÉTÉ	6 397,00	2
MAISON RUSSE HUMANITAIRE	4 995,00	2
METIS FAMILY AND COMMUNITY JUSTICE SERVICES INC	5 000,00	2
ASSOCIATIONS NATIONALES INTÉRESSÉES À LA JUSTICE CRIMINELLE	25 000,00	2
NATIVE COUNSELLING SERVICES OF ALBERTA	4 111,11	2
ÉGLISE PENTECOSTALE DE NORTHVIEW	3 625,94	2
PAROISSE NOTRE-DAME DE LA GUADELOUPE	3 000,00	2
UNIVERSITÉ SIMON FRASER	20 000,00	2
PREMIÈRE NATION TSAWWASSEN	5 040,00	2
UNIVERSITÉ DE TORONTO	10 000,00	2
Sous-total de la catégorie 2	605 479,08	
FOYER DE GROUPE MORNING STAR	10 252,18	3
Sous-total de la catégorie 3	10 252,18	
Total	1 056 791,29	

Signatures

Original signé par

Thérèse Gascon
Directrice générale, Évaluation

2005-05-19

Date

Original signé par

Cheryl Fraser
Commissaire adjointe, Évaluation du rendement

2005-05-19

Date